

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Liste des espèces d'oiseaux contactés sur le site au cours des prospections

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Liste Rouge Mondiale	Liste Rouge Nationale des espèces	Liste Rouge Nationale des espèces hivernante	Indice de rareté régional	Liste Rouge Régionale des espèces	Espèce déterminante pour la modernisation des	Règlement National	BERNE	BONN	WASH	Statut sur le site	Effectif max sur la zone de compensati
Ardéidés	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré					PC	LC	X	No.1	B3			Stationnement	1
Anatidés	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	OII/1, OIII/1				AC	LC	X		B3	b2		Nidification (population férale)	7
Accipitridés	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		LC	LC	NA	C	LC		No.1	B2	b2	W2, C1		1
Rallidés	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	OII/2				C	LC			B3			Nicheur certain	4 (2 couples)
Columbidés	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	OII/1, OIII/1			DD	TC	LC						Nicheur certain	3-4 couples
Alcédinidés	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	OI				AC	LC	X	No.1	B2			Nicheur possible	1
Picidés	<i>Picus viridis</i>	Pic vert					C	LC		No.1	B2			Nicheur possible	1
Picidés	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche					TC	LC		No.1	B2			Nicheur possible	2 (2 cantons)
Hirundinidés	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique					TC	LC		No.1	B2			Stationnement	6
Motacillidés	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux					PC	LC		No.1	B2			Nicheur possible	2 (1 couple)
Muscicapidés	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier					TC	LC		No.1	B2			Nicheur probable	1 mâles chanteurs
Muscicapidés	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle					TC	LC		No.1	B2			Nicheur probable	1 mâle chanteur
Turdidés	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	OII/2				TC	LC			B3			Nicheur probable	3 mâles chanteurs
Turdidés	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	OII/2				TC	LC			B3			Nicheur probable	1 mâle chanteur
Sylviidés	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins					TC	LC		No.1	B2			Nicheur probable	1 mâle chanteur
Sylviidés	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire					TC	LC		No.1	B2			Nicheur certain	5 mâles chanteurs

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Liste Rouge Mondiale	Liste Rouge Nationale des espèces nicheuses	Liste Rouge Nationale des espèces hivernantes	Indice de rareté régional	Liste Rouge Régionale des espèces nicheuses	Espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF	Réglementation Nationale	BERNE	BONN	WASH	Statut sur le site	Effectif max sur zone de compensation
Sylviidés	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce					TC	LC		No.1	B2			Nicheur certain	5 mâles chanteurs
Sylviidés	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet triple-bandeau					AC	LC		No.1	B2	No.1		Stationnement	2
Certhiidés	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins					C	LC		No.1	B2			Nicheur possible	2
Sittidés	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot								No.1	B2			Nicheur certain	5 (1 couple + poussins)
Troglodytidés	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon					TC	LC		No.1	B2			Nicheur certain	5 mâles chanteurs
Aegithalidés	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue					TC	LC		No.1	B3			Nicheur possible	1 couple
Paridés	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue					TC	LC		No.1	B2			Nicheur probable	1 couple
Paridés	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière					TC	LC		No.1	B2			Nicheur probable	2 couples
Corvidés	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	OII/2				C	LC		Ch, Nu				Stationnement	2
Corvidés	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	OII/2				C	LC		Ch, Nu				Nicheur probable	2 (1 couple)
Corvidés	<i>Corvus corone corone</i>	Corneille noire	OII/2				TC	LC		Ch, Nu				Nicheur certain	1 couple
Sturnidés	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	OII/2				?	LC		Ch, Nu				Stationnement	2 couples
Passéridés	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique					TC	LC		No.1				Stationnement	2
Prunellidés	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet					TC	LC		No.1	B2			Nicheur probable	2 mâles chanteurs
Fringillidés	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres					TC	LC		No.1	B3			Nicheur probable	1 mâle chanteurs

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Bilan des IPA menés en 2016 (ALFA Environnement, 2016)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	IPA 1			IPA 2			IPA 3		
		13-avr	24-mai	Bilan	13-avr	24-mai	Bilan	13-avr	24-mai	Bilan
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert							1		
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable							0,5		
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier				0,5	0,5	0,5	1,5		
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	1		1	1		1			
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		1	1	1		1	0,5		
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	1		1						
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux		1	1	0,5		0,5			
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	1	1	1	3	2	3	2	2	2
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	1	1	1		1	1	1		
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris								1	
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle								1	1
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	1	1,5	1,5				0,5	1	1
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	1	1	1					1	1
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		2	2	2	2	2	3	3	3
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	1		1	2,5	1	2,5	2	1	2
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		1	1	0,5	1	1			
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot		0,5	0,5	1		1			
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue				0,5		0,5	1	0,5	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	1	1	1						
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes				0,5	0,5	0,5		0,5	0,5
<i>Corvus corone corone</i>	Corneille noire	1	1	1	1		1			
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet		1	1						
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique		1,5	1,5						
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres							1		1

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
Reçu en préfecture le 24/12/2019
Affiché le 
ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

2. Les insectes

Les inventaires menés sur le site ont permis la découverte des espèces suivantes sur la zone d'étude :

Papillons de jour

Le site présente une diversité faible d'espèces, avec 5 espèces observées, liée à la présence du boisement, des végétations herbacées des berges et des lisières plus ouvertes. Il est toutefois probable que davantage d'espèces soient présentes même si la nature des milieux et leur surface ne permettent pas l'observation d'effectifs importants.

Aucune espèce caractéristique des milieux boisés de bonne qualité et/ou étendus n'a été observée.

La présence de quelques ormes sur le site ne semble toutefois pas être suffisante pour permettre la présence du Thécla de l'Orme, identifié sur la ZI n° 1. Actuellement, les quelques ormes présents sur le site sont relativement jeunes et par conséquent peu favorables à cette espèce de papillon. Toutefois, quelques sujets dans le bois au nord-est (en dehors du périmètre d'étude, le long de la route) semblent présenter des potentialités plus intéressantes pour cette espèce. Leur conservation permettrait peut être une colonisation par l'espèce dans le cadre d'une restauration globale de l'espace.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Régionale	Menace Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Législation
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	C	LC		
<i>Pieris brassicae</i>	Pieride du chou	C	NE		
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	C	LC		
<i>Polygona c-album</i>	Robert-le-diable				
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	TC	LC		

Orthoptères

La diversité des orthoptères est très faible. Le fort couvert boisé limite en effet la présence de ce groupe.

Quelques espèces des milieux ouverts sont observées sur les lisières. Il s'agit uniquement d'espèces communes.

Orthoptères - Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Régionale	Menace Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Législation
<i>Chortippus biggutulus</i>	Criquet mélodieux	C	LC		
<i>Chortippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	TC	LC		

Odonates

L'absence de milieux humides stagnants de bonne qualité réduit très fortement le potentiel d'exploitation du site par ce groupe. Il est probable que des individus inféodés à ces milieux s'observent sur le site en phase terrestre (alimentation, migration...), toutefois il ne peut y avoir de fortes populations pérennes de ces espèces de libellules sur le site.

En revanche plusieurs espèces inféodées aux cours d'eau sont présentes : les deux espèces de *Calopteryx* connues au niveau régional sont présentes. Le *Calopteryx* éclatant (*Calopteryx splendens*) et le *Calopteryx* vierge (*Calopteryx virgo*) ont été observés à plusieurs reprises et se reproduisent sans doute dans le Thérain. La végétation aquatique y est favorable à leur ponte et au développement des larves.

La Grande Aeshne (*Aeshna grandis*) a également été observée, cette espèce peut exploiter les cours d'eau larges.

Le *Calopteryx* vierge (photo ci-contre) est considéré comme d'intérêt patrimonial, il est déterminant pour la modernisation des ZNIEFF.

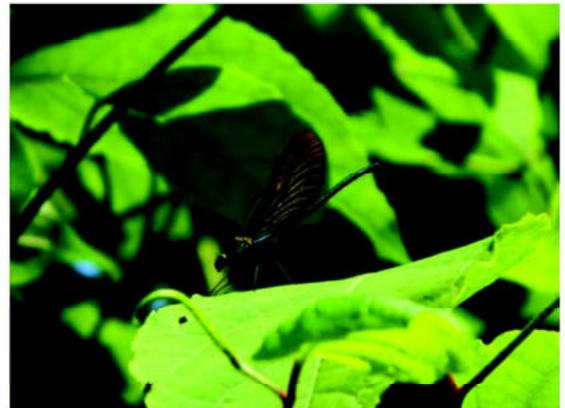


Figure 1: *Calopteryx* vierge - *Calopteryx virgo*

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Régionale	Menace Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Législation
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeshne bleue	AC	LC		
<i>Aeshna grandis</i>	Grande Aeshne	AC	LC		
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	C	LC		
<i>Calopteryx virgo virgo</i>	Caloptéryx vierge	AC	LC	X	

Coléoptères saproxyliques

Le site est occupé par un espace boisé dont les seuls vieux arbres sont des saules. On note une très faible présence de bois mort au sol, exclusivement composé de petites branches (peupliers essentiellement). Ils ne sont pas favorable à l'accueil des espèces de coléoptères protégées (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne...) plutôt inféodés aux chênes.

Bilan entomologique :

La période d'inventaire couvre à ce stade uniquement la fin de printemps - début d'été, les inventaires ne sont par conséquent pas exhaustifs. Toutefois, la faible diversité des espèces observées jusqu'à présent laisse supposer que la qualité des milieux n'est pas optimale pour ces groupes. Le couvert de peupliers est dense et très peu propice à ce groupe.

Parmi les papillons de jour, on compte 5 espèces, sans espèces patrimoniales.

Concernant les Orthoptères, aucune espèce d'intérêt patrimonial n'est présente et la nature des habitats ne permet pas la présence potentielle d'espèces à forte valeur patrimoniale de façon pérenne le secteur d'étude.

Parmi les odonates, quatre espèces ont été recensées, dont une remarquable - le *Calopteryx* vierge (*Calopteryx virgo*).

3. Les chiroptères

Le site est entièrement boisé, le Thérain concentrent l'essentiel des observations. 3 espèces, la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) et le Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*) y ont été observés.

La présence du Thérain est favorable à la présence du Murin de Daubenton qui chasse préférentiellement au dessus des milieux aquatiques.

La Pipistrelle commune, moins exigeante, y chasse également. Elle chasse également sur les lisières du bois.

La Noctule commune chasse très au dessus de la canopée. Elle est considérée comme assez rare à rare et Vulnérable au niveau régional. Cette espèce est déterminante pour la modernisation des ZNIEFF. C'est l'espèce de chiroptère à plus fort enjeu du secteur d'étude. Les autres espèces sont plus largement répandues.

La présence de vieux arbres (notamment saules) est propice à ce groupe qui peut y trouver refuge, voire s'y reproduire.

Toutes ces espèces sont intégralement protégées et mentionnées à l'annexe IV de la Directive Habitat.

4. Les amphibiens

Aucune espèce d'amphibiens n'a été recensée sur le secteur d'étude lors des inventaires de fin de printemps. Une cariçaie inondable est présente dans une partie de la peupleraie toutefois, elle est très peu en eau (quelques jours puis s'assèche) , elle n'est donc pas favorable à la reproduction d'amphibiens.

5. Les reptiles

Aucune espèce de reptile n'a été observée sur le site. Les habitats ne sont pas favorables à la présence du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) (pas de milieux hautement thermophiles).

6. Autres groupes faunistiques

Concernant les autres Mammifères, on notera la présence du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et du Chevreuil (*Capreolus capreolus*).

A noter également la présence de l'Escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*), citée en annexe V de la Directive Habitat (annexe relative à la réglementation des prélèvements en milieux naturels).

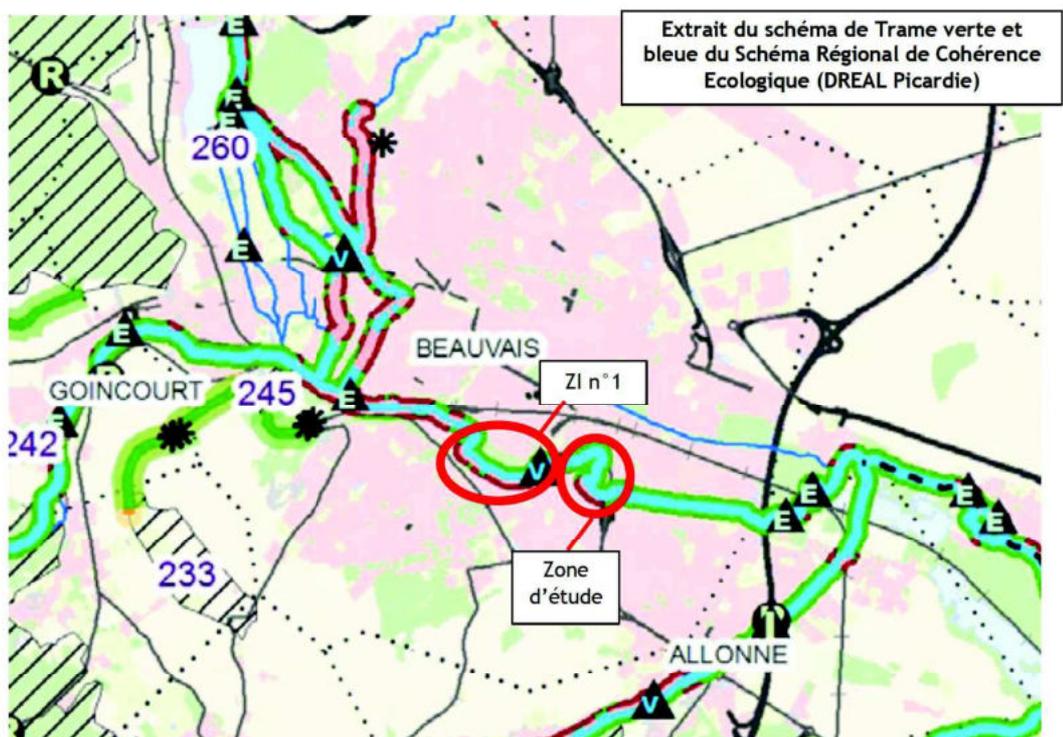
C. LA PLACE DU SITE DANS LE RESEAU D'ESPACES NATURELS

Selon le Schéma de Trame verte et bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (Picardie), le secteur d'étude est situé sur un corridor valléen multitrame.

L'axe marqué par le Thérain et ses berges présente un caractère "naturel" sur la portion considérée en dépit d'un rehaussement des berges (curage et/ou constitution d'un chemin).

Notons toutefois des passages en portion urbaine du Thérain en amont en aval de la zone où les berges sont très artificielles. Juste à l'aval du site, le Thérain passe sous une infrastructure routière importante (Avenue John Fitzgerald Kennedy).

Aujourd'hui, le secteur d'étude présente des habitats "naturels" et une certaine quiétude qui le rendent propices aux échanges écologiques voire qui peut servir de zones de reproduction pour certaines espèces.



D. ANALYSE PATRIMONIALE ET FONCTIONNELLE

La zone d'étude est occupée par un vaste bois composé majoritairement d'une peupleraie monospécifique. En quelques points, le boisement est plus diversifié avec des Erables sycomores, des Frênes et des Aulnes glutineux.

Le site est par ailleurs traversé par le Thérain, dont les berges, pentues, sont néanmoins colonisées selon les secteurs par une ripisylve dominée par l'Aulne, quelques saules et Frênes et sur les secteurs de berges moins boisées ou zones d'atterrissement du Thérain par des végétations herbacées hautes de type mégaphorbiaies ou magnocariçaies.

Avec 114 espèces végétales dont 2 d'intérêt patrimonial et une présente à proximité (la Benoîte des ruisseaux), le secteur d'étude présente une diversité végétale modérée qui s'explique par une relative homogénéité des habitats.

2 espèces végétales invasives ont été recensées, notamment la Balsamine géante (*Impatiens glandulifera*) et la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*). Ces espèces devront faire l'objet d'une grande attention lors des travaux.

Concernant l'**avifaune**, 56 espèces ont été recensées dont 42 intégralement protégées.

La plupart sont nicheuses sur le site ou à proximité.

Le secteur d'étude est particulièrement attractif par la proximité du Thérain et la présence de la surface boisée importante qui offrent une relative quiétude.

Notons que la part des espèces des milieux aquatiques et humide est réduite en dépit de la présence du Martin-pêcheur d'Europe et de la Bergeronnette des ruisseaux, et que l'essentiel des espèces appartient à l'ordre des passereaux. Peu d'espèces très exigeantes en termes de qualité d'habitat sont présentes, même si quelques espèces sont remarquables comme la Buse variable, ou une bonne représentation des picidés (Pic épeiche et Pic vert)...

Concernant les **amphibiens**, l'absence de zone d'eau stagnante en eau de façon permanente ou tout au moins longuement en eau, réduit le potentiel actuel du site même.

La mosaïque d'habitats et le Thérain restent favorables au transit d'espèces de petits **mammifères**. Les chiroptères (qui seront étudiés en août) devraient être assez bien représentés grâce au Thérain et ses berges boisées. Le Murin de Daubenton - *Myotis daubentonii* - et la Pipistrelle commune - *Pipistrellus pipistrellus* sont très vraisemblablement présents.

Les papillons de jour et les orthoptères sont peu diversifiés et sans espèce d'intérêt patrimonial. Le caractère très boisé sans zone ouverte ou clairière conséquente limite sans doute le potentiel pour ces espèces.

4 espèces d'odonates, dont un d'intérêt patrimonial, sont présentes. Le Thérain est occupé par les deux Calopteryx, dont le Calopteryx vierge considéré comme d'intérêt patrimonial car témoignant d'une relative bonne qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques.

D'un point de vue fonctionnel, le secteur d'étude s'inscrit sur l'axe d'un corridor valléen multitraxe. Ici le bois, en dépit de son caractère monospécifique sur l'essentiel de sa surface, contribue avec le Thérain au rôle de corridor écologique en offrant un espace "relais" à la faune et à la flore.

Bilan des zones d'intérêt écologique

Les secteurs de peupleraies monospécifiques et les parties de berges rehaussées sont les habitats qui présentent le moins d'intérêt sur le plan patrimonial.

Notons également la présence de la Renouée du Japon sur plusieurs dizaines de mètres carrés. La Balsamine de l'Himalaya se développe également sur les berges

Les espaces boisés plus diversifiés, la ripisylve avec notamment des vieux saules ou encore les espaces où l'aulne est dominant (témoin d'un caractère hygrophile plus marqué) sont des espaces boisés de plus grand intérêt.

Les végétations herbacées hygrophiles formées par les mégaphobies et les magnocariçales constituent à l'échelle du site également de habitats d'intérêt patrimonial. Les autres végétations présentes non loin du secteur d'étude permettent par ailleurs de mieux connaître le potentiel en terme de restauration écologique.

Le site est traversé par le Thérain qui est considéré comme un corridor valléen multitrame. La restauration écologique du site doit aussi viser à restaurer une meilleure fonctionnalité écologique de ce corridor.

La présence de plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs nécessitera également des précautions quant aux périodes d'interventions en particulier.

En résumé, le site présente quelques habitats d'intérêt patrimonial qui sont à conserver voire étendre, mais aussi de vastes surfaces de peupleraie monospécifique dont l'intérêt actuel est très limité et des zones envahies par la Renouée du Japon qui sont deux habitats pour lesquels une restauration écologique est à envisager.

V. OBJECTIFS DE RESTAURATION DANS LE CADRE DES MESURES COMPENSATOIRES

Eu égard aux objectifs définis pour que le site puisse être considéré comme une zone de compensation aux travaux à entreprendre sur la ZI Labrosse et Dupont, les principaux habitats à restaurer sont :

- des habitats boisés susceptibles d'accueillir diverses espèces de passereaux et mammifères, et quelques espèces végétales de sous bois
- des habitats ouverts qui puissent servir de zones d'alimentation voire de reproduction à des espèces d'insectes, d'oiseaux...

Notons que le caractère hygrophile de la zone d'étude paraît plus marqué sur la zone d'étude que sur la ZI n°1, certaines espèces de friches ouvertes présentes sur la ZI n°1 ne pourront être implantées sur le site qu'en sur-élevant ponctuellement le terrain, ce qui est imaginable toutefois dans l'hypothèse où des terrassements seront envisagés pour restaurer des espaces humides ouverts voire aquatiques. Des talus qui feront également office de brise-vue pourront alors être le support de transplantation de certaines espèces végétales patrimoniales non protégées comme la Molène floconneuse (*Verbascum pulverulentum*) ou le Torilis des champs (*Torilis arvensis*).

Le tableau ci-dessous reprend les espèces et habitats présents sur la ZI n°1 qui seraient affectés au moins pour partie par le projet.

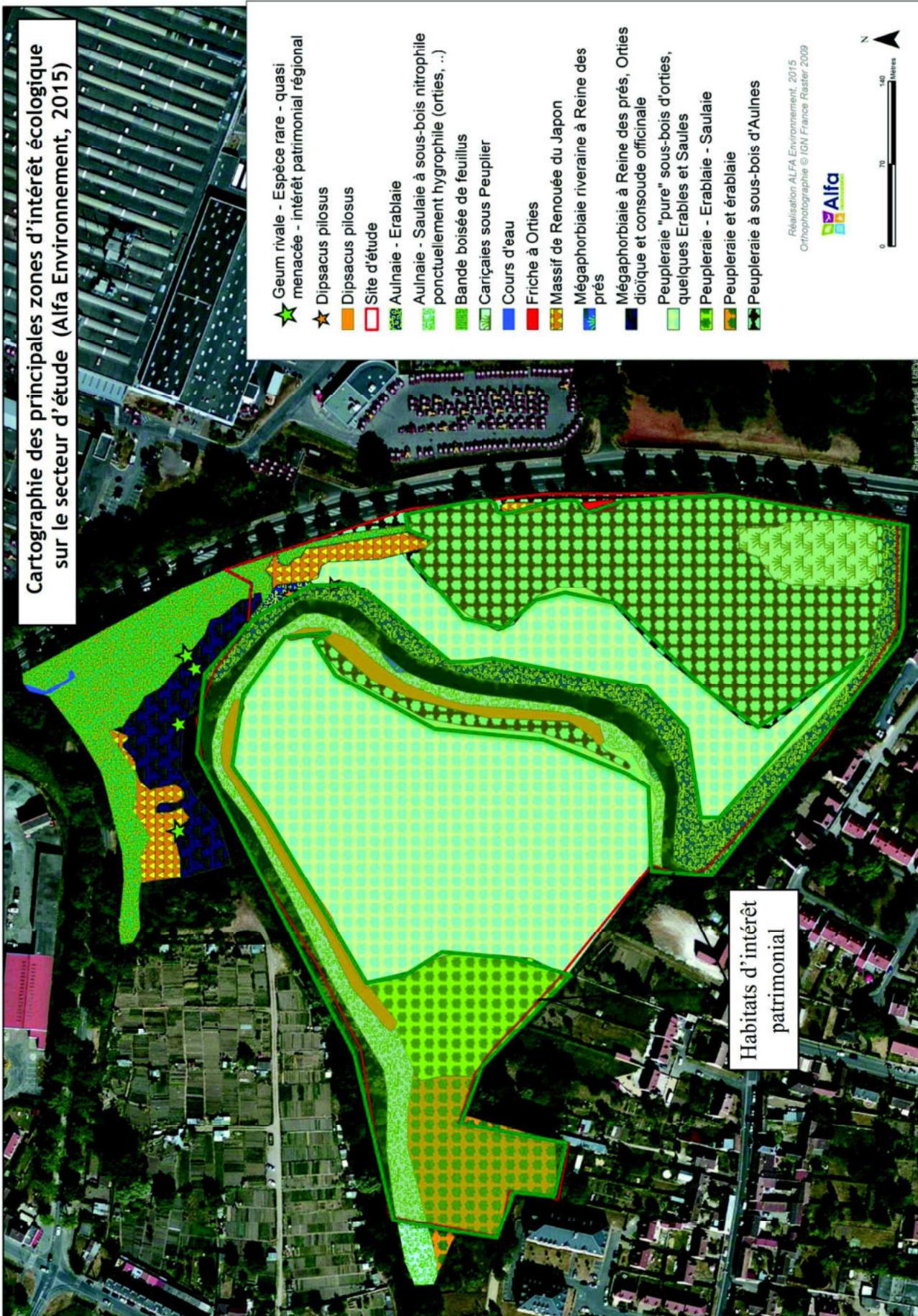
Habitats naturels / espèces	Potentiel de restauration sur la zone de compensation	Modalités
Friche herbacée	Oui, sur talus	Création de talus
Fourrés arbustifs et ronciers	Oui, sur talus	Création de talus et/ou plantations arbustives
Boisement spontané sur remblais	Oui, espace boisé diversifié	Diversification de la peupleraie : abattage, plantations d'essences locales
Berges boisées du Thérain	Oui	Conservation de la ripisylve
Pelouses sur schistes ou substrat secs	Peu favorable	Non souhaitable sans apport de matériaux exogènes (ballast de voie ferrée)
<i>Anacamptis pyramidalis</i> - Orchis pyramidal	Peu favorable	Création de talus
<i>Daphne laureola</i> - Laurier des bois	Oui, espace boisé diversifié	Transplantation
<i>Dipsacus pilosus</i> - Cardère poilue	Oui, berges du Thérain	Population déjà très importante sur le site
<i>Medicago arabica</i> - Luzerne tachée	Oui, sur talus	Création de talus
<i>Geranium rotundifolium</i> - Géranium à feuilles rondes	Peu favorable	Non souhaitable sans apport de matériaux exogènes (ballast de voie ferrée)
<i>Linaria supina</i> - Linaire couchée	Peu favorable	Non souhaitable sans apport de matériaux exogènes (ballast de voie ferrée)
<i>Taxus baccata</i> - If commun	Oui, espace boisé diversifié	Transplantation
<i>Torilis arvensis</i> - Torilis des champs	Oui, espace boisé diversifié	Création de talus et transplantation
<i>Verbascum pulverulentum</i> - Molène floconneuse	Oui, sur talus	Création de talus et transplantation
<i>Falco subbuteo</i> - Faucon hobereau	Oui, espace boisé diversifié	Diversification du boisement, création de zones ouvertes favorables à la chasse
<i>Alcedo atthis</i> - Martin-pêcheur d'Europe	Oui, berges du Thérain	Restauration de berges favorables à la nidification
<i>Muscicapa striata</i> - Gobemouche gris	Oui, espace boisé diversifié	Diversification du boisement
<i>Linaria cannabina</i> - Linotte mélodieuse	Oui, sur talus	Création de talus et/ou plantations arbustives
<i>Polyommatus (=Lysandra) coridon</i> - Argus bleu nacré	Peu favorable	Non souhaitable sans apport de matériaux exogènes (calcaires)

Habitats naturels / espèces	Potentiel de restauration sur la zone de compensation	Modalités
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> - Pipistrelle commune	Oui, espace boisé diversifié	Diversification du boisement, création de zones ouvertes favorables à la chasse
<i>Nyctalus noctula</i> - Noctule commune	Oui, espace boisé diversifié	Diversification du boisement, création de zones ouvertes favorables à la chasse
<i>Myotis daubentoni</i> - Murin de Daubenton	Oui, espace boisé diversifié	Diversification du boisement, création de zones ouvertes favorables à la chasse
<i>Sciurus vulgaris</i> - Ecureuil roux	Oui, espace boisé diversifié	Diversification du boisement
<i>Podarcis muralis</i> - Lézard des murailles	Peu favorable	Création de talus potentiellement suffisant - opération complémentaire non souhaitable : nécessité d'apport de matériaux exogènes (ballast de voie ferrée)

Autres espèces favorisées ou habitats restaurés (non exhaustif)

Habitas / espèces	Modes de restauration
Végétations ouvertes de zones humides : prairies humides / mégaphorbiaies / cariçaies (Benoîte des ruisseaux)	Abattage de peupliers, surcreusement de zones hydromorphes
Mares	Creusement de zones longuement en eau
<i>Ulmus laevis</i> - Orme lisse	Semis à partir de semenciers de la ZI n°1
<i>Ulmus glabra</i> - Orme de montagne	Plantations issues de souches locales ou semis à partir de semenciers de la ZI n°1
<i>Satyrion w-album</i> - Thécla de l'Orme	Oui, augmentation de la surface occupée par les Ormes - création de clairières et lisières herbacées.
Amphibiens et odonates	Création de mares

Cartographie des principales zones d'intérêt écologique sur le secteur d'étude (Alfa Environnement, 2015)



- Geum rivale - Espèce rare - quasi menacée - intérêt patrimonial régional
- Dipsacus pilosus
- Dipsacus pilosus
- Site d'étude
- Aulnaie - Erablaie
- Aulnaie - Saulaie à sous-bois nitrophile ponctuellement hygrophile (orties, ..)
- Bande boisée de feuillus
- Cariçaias sous Peuplier
- Cours d'eau
- Friche à Orties
- Massif de Renouée du Japon
- Mégaphorbiaie riveraine à Reine des prés
- Mégaphorbiaie à Reine des prés, Orties dioïque et consoude officinale
- Peuplerai "pure" sous-bois d'orties, quelques Erables et Saules
- Peuplerai - Erablaie - Saulaie
- Peuplerai et érablaie
- Peuplerai à sous-bois d'Aulnes

Réalisation ALFA Environnement, 2015
Orthophotographie © IGN France Reiser 2009



Habitats d'intérêt patrimonial

VI. PROPOSITIONS DE MESURES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE

A. CONVERSION DE PEUPLERAIE EN BOISEMENT FEUILLU DIVERSIFIE

- abattage des peupliers
- plantation de feuillus d'essences locales (chêne pédonculé, charme, aulne glutineux, Ormes champêtre, lisse - en utilisant des semences issues de la ZI n° 1 - et glabre, noisetier)
- transplantation du Laurier des Bois - *Daphne laureola* (la transplantation se fera depuis la ZI n° 1 vers la portion haute de boisement dans la peupleraie ; où les érables et autres essences arbustives accompagnent les peupliers) : cette portion moins humide et sur terrain "naturel" (pas de remblai) - se prête bien à cette espèce qui occupe sur la ZI n° 1 également une portion du bois non remblayée avec un sol "naturel"
- cerclage de quelques peupliers en cœur de boisement pour accélérer leur sénescence et favoriser les espèces animales cavernicoles

B. CREATION DE FOURRES ARBUSTIFS

- Lutte contre la Renouée du Japon (coupe et exportation des produits avant les travaux puis au cours de la phase d'entretien)
- Plantations d'arbustes d'essences locales et diversifiées sur terrain naturel ou sur remblai (terres issues de décapage sur site)

C. CONSERVATION ET RESTAURATION DE BOISEMENT ALLUVIAL

- Abattage des peupliers les plus proches des rives
- Lutte contre la Balsamine de l'Himalaya (coupe et exportation des produits avant les travaux puis au cours de la phase d'entretien)
- Recépage ponctuel (prévention) pour éviter les chutes d'arbres et les interventions tardives

D. RESTAURATION DE ZONES HUMIDES ET MARES

- abattage et dessouchage des peupliers
- terrassement à différentes profondeurs allant de l'épaisseur de la litière (environ 30 cm), pour supprimer les dépôts de feuilles mortes des peupliers ayant eutrophisé le milieu et rehausser l'épaisseur de sol, jusqu'à 1,5 mètres de profondeur, pour la création de mares
- viser une variété de profils en privilégiant les pentes douces aux abords des milieux les plus humides (mares)
- Abattage des peupliers dans la cariçaie et fauche exportatrice initiale
- Exportation partielle des terres de creusement et conception de talus notamment en périphérie de site pour y favoriser le développement des espèces herbacées plus thermophiles (Torilis des champs, Molène floconneuse... : à transplanter sur ces talus - la transplantation, depuis la ZI n° 1 s'accompagnera du prélèvement de sédiments issus des lieux de transplantations, assurant le transport de semences présentes dans le sol également, à noter que ces espèces se développent sur des zones de talus ou de remblais sur la ZI n° 1 et retrouveront donc des conditions favorables à leur présence sur les talus de la zone de compensation créés lors des terrassements relatifs à la restauration de la zone humide)
- Exportation partielle des terres de creusement et conception de talus en périphérie de site pour assurer localement le développement d'arbustes (habitat de la Linotte mélodieuse et Fauvette grisette par exemple)

E. LUTTE CONTRE LES ESPECES VEGETALES INVASIVES

- Lutte contre la Balsamine de l'Himalaya :
 - o Arrachage sélectif des pieds après terrassement
 - o Arrachage sélectif des pieds sur les berges du cours d'eau particulièrement dans les zones de végétations herbacées hautes (mégaphorbiaie)

- Lutte contre la Renouée du Japon :
 - o Terrassement et évacuation des principales stations lorsqu'elles sont comprises dans une zone à creuser (zone humide)
 - o Coupe rase (avec exportation en décharge agréée) initiale, puis plantations arbustives denses avec mise en place de paillage biodégradable et surveillance et coupe des repousses 3 fois par an, sur 3 ans.

Les mesures proposées sont cartographiées page 35.

La liste ci-après présente les espèces arborescentes et arbustives pouvant être plantées sur le site (conditions hygrophiles à mésophiles).

**Espèces ligneuses proposées comme support de
en Picardie (ALFA Environnement, 2016)**

SALICACEAE

Salix alba (Saule blanc)
Salix caprea (Saule marsault)
Salix cinerea (Saule cendré)

BETULACEAE

Betula alba (Bouleau pubescent)
Betula pendula (Bouleau verruqueux)
Alnus glutinosa (Aulne glutineux)
Carpinus betulus (Charme commun)
Corylus avellana (Noisetier commun)

FAGACEAE

Quercus robur (Chêne pédonculé)
Fagus sylvatica (Hêtre commun)

ULMACEAE

Ulmus laevis (Orme lisse)*
Ulmus glabra (Orme de montagne)*
* : uniquement si souche du site

ROSACEAE

Rosa canina (Rosier des chiens)
Rosa arvensis (Rosier des champs)
Rubus caesius (Ronce bleuâtre)
Rubus idaeus (Ronce framboisier)

MALACEAE

Crataegus laevigata (Aubépine à deux styles)
Crataegus monogyna (Aubépine à un style)

ACERACEAE

Acer campestre (Erable champêtre)

TILIACEAE

Tilia cordata (Tilleul à petites feuilles)

AQUIFOLIACEAE

Ilex aquifolium (Houx commun)

CORNACEAE

Cornus sanguinea (Cornouiller sanguin)
Cornus mas (Cornouiller mâle)

OLEACEAE

Ligustrum vulgare (Troène commun)

CAPRIFOLIACEAE

Sambucus nigra (Sureau noir)
Viburnum lantana (Viorne lantane)
Viburnum opulus (Viorne obier)
Lonicera periclymenum (Chèvrefeuille des bois)

RHAMNACEAE

Rhamnus cathartica (Nerprun purgatif)
Frangula alnus (Bourdaine commune)

AMYGDALACEAE

Prunus avium (Prunier merisier)
Prunus spinosa (Prunier épineux)
Prunus mahaleb (Prunier de Sainte-Lucie)

CELASTRACEAE

Euonymus europaeus (Fusain d'Europe)

GROSSULARIACEAE

Ribes nigrum (Groseillier noir)
Ribes rubrum (Groseillier rouge)
Ribes uva-crispa (Groseillier épineux)

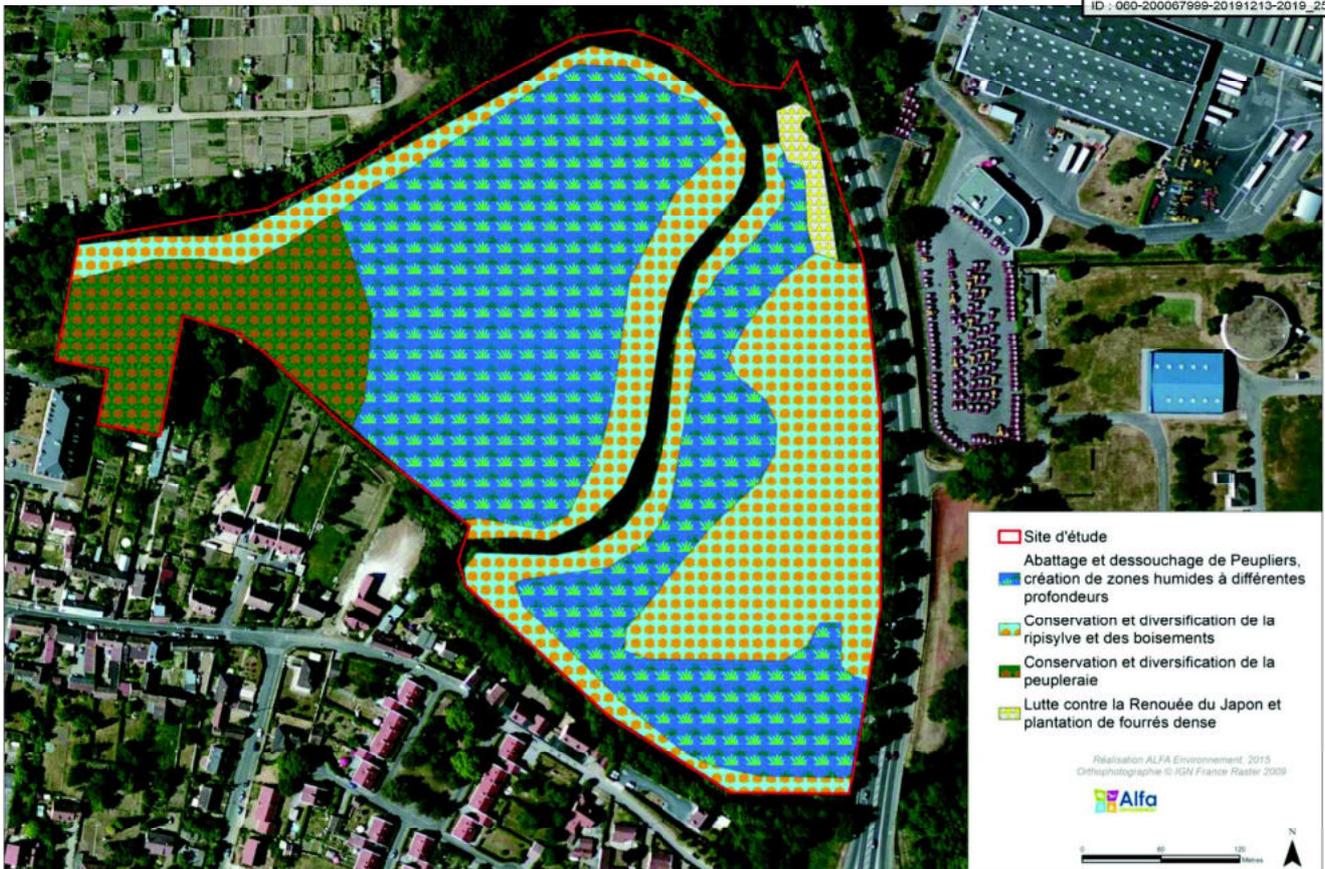
FABACEAE

Cytisus scoparius (Genêt à balai)
Ulex europaeus (Ajonc d'Europe)
Colutea arborescens (Baguenaudier), espèce méditerranéenne

Plants issus de souches locales, adaptées aux conditions du milieu et permettant d'éviter la "pollution génétique".

Propositions de mesures favorables à la biodiversité

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
Reçu en préfecture le 24/12/2019
Affiché le 
ID : 060-200067999-20191213-2019_252-DE



Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 060-200067999-20191213-2019_252-DE

Evaluation financière sommaire

Une évaluation des coûts a été réalisée. Il s'agit à ce stade d'une évaluation succincte car dépendante de choix d'aménagement. La possibilité d'optimiser certains postes, notamment l'exploitation de la peupleraie, un axe indispensable aux mesures compensatoires, mais qui pourrait être une opération blanche : coût d'abattage compensé par la vente du bois / conventionnement avec un forestier pour l'abattage et évacuation... Cette évaluation sera ajustée par l'équipe de Maîtrise d'œuvre retenue.

La parcelle a d'ores e déjà été acquise par la SAO pour un montant de 328 000 euros.

Postes	Quantitatif estimé	Unités	Cout estimé	
Acquisition de la peupleraie			328 000 €	
Abattage et évacuation des peupliers (peupleraie mono-spécifique et peupleraie à diversifier)	1 100 à 1 200 arbres		550 000 € à 600 000 €	
Terrassement à 0,3m de moyenne (surcreusement jusqu'à 1 mètre, surcreusement de 30 cm sur l'essentiel de la zone puis remontée au TN)	15000	m ³	67 500 € si terre stockée sur place à 127 500€ si tout est évacué	
Suivi de la Renouée du japon et coupe si développement	15000	m ² à suivre	1000 € la première année	
Plantation chênes + protection et dalles (environ 40 chênes)	40	U	3200	
Coupe rase de la Renouée du Japon avec évacuation	1000	m ²	5000	
Plantations arbustives + protection + dalles	1000	U	8000	
Expérimentation de semis d'Orme lisse		F	2000	
Sous-Total Travaux (prise en charge intégrale)			636 700	746 700
Travaux et acquisition			964 700	1 074 700
Abattage et exploitation par un forestier (0 € par peupliers)			-550 000	-600 000
Sous-Total Travaux (avec collaboration d'un forestier)			86 700	146 700
Travaux et acquisition			414 700	474 700

L'ensemble des travaux se fera avec une assistance à maîtrise d'ouvrage par un écologue. L'écologue pourra être intégré à l'équipe de Maîtrise d'œuvre en charge du projet global d'aménagement de la ZI n° 1 ou être "Assistant à Maîtrise d'ouvrage" à part entière. L'écologue aura à charge de repérer les stations d'espèces végétales invasives, les espèces végétales d'intérêt patrimonial et de s'assurer de la bonne réalisation des travaux à vocation "biodiversité" (appel d'offre de la mission de maîtrise d'œuvre lancé en avril 2016).

Gestion ultérieure

2 principaux modes de gestion sont à envisager :

- gestion par fauche exportatrice des végétations herbacées (4,5 ha de fauche : 20 000 € /an ou convention avec un agriculteur - attention zone humide pas toujours très accessible à un agriculteur et terrain non plat)
- mise en place d'un pâturage extensif sur l'ensemble de la zone (clôture à prévoir en complément de l'estimatif affiché ci-dessus : environ 5 km de clôture - env. 75 000 €) - conventionnement possible avec un agriculteur

Suivi du chantier et suivi de l'efficacité des mesures

Le suivi de chantier par un écologue est d'ores et déjà validé (appel d'offre lancée en avril 2016).

Le suivi de l'efficacité des mesures par un écologue (bureau d'études, associations...) permettra d'évaluer la colonisation par les espèces animales et végétales (4000 € par an en moyenne)

Autres aspects non considérés : accueil du public ? / sensibilisation (panneaux, sentiers...)

A priori, il n'est pas prévu d'accueil du public sur ce site.

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
Reçu en préfecture le 24/12/2019
Affiché le 
ID : 060-200067999-20191213-2019_252-DE

VII. SUIVI DES TRAVAUX DE RESTAURATION ECOLOGIQUE ET SUIVI DE L'EFFICACITE DE LA MESURE

Suivi des travaux par un ingénieur écologue

Cette mesure est déjà reprise dans l'étude d'impact de l'aménagement de la ZI du Thérain. Un appel d'offre a été lancé en mai 2016 pour une mission de maîtrise d'œuvre pour cet aménagement. La présence d'un écologue dans l'équipe y est exigée.

Description de la mesure :

La mission de suivi écologique de chantier consiste à veiller à la bonne mise en oeuvre des différentes mesures d'atténuation définies.

La spécificité de ce type de mission et les compétences requises justifient que la mission soit réalisée par un ingénieur écologue.

1/ Phase de rédaction des pièces techniques du marché de travaux

Il s'assure de la prise en compte des recommandations à vocation écologique dans l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Elles intégreront notamment l'emplacement des zones sensibles et les interdictions liées à la préservation de ces zones (circulation, dépôt de matériaux, dates possibles d'intervention selon la nature des travaux, prescriptions vis-à-vis des espèces végétales invasives...).

2/ Phase chantier

La mission comprendra un volet d'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur tout le déroulement du chantier. L'ingénieur-écologue devra s'assurer que toutes les mesures seront effectivement mises en place selon les prescriptions du DCE. Il interviendra lors de la réunion de démarrage pour sensibiliser les entreprises au respect des milieux naturels, des espèces d'intérêt patrimonial et à l'intérêt de les préserver.

En collaboration avec les entreprises, un balisage des zones sensibles sera mis en place.

Coût indicatif: variable en fonction de la durée de la mission : 5000 à 8000 € /an

Acteur en charge du respect de la mesure : Société d'Aménagement de l'Oise

Nature des engagements de la collectivité :

- aménagement initial conformément aux prescription de l'étude d'impact et du dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèce protégée : prise en charge SAO
- entretien conformément aux prescriptions de l'étude d'impact et du dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèce protégée
- classement de l'espace au Plan Local d'Urbanisme

Etablissement d'une convention bi ou tripartite.

Suivi de l'efficacité des mesures par un ingénieur écologue

Cette mesure vise à s'assurer de l'efficacité des mesures au travers d'indicateurs (espèces ou habitats) et d'ajuster si besoin des modes d'interventions (ex : lutte contre les espèces végétales invasives qui apparaîtraient).

Description de la mesure :

La mission consistera à mettre en place des protocoles sur plusieurs années (certains suivis peuvent être fait en rotation) mettant en évidence l'efficacité de la mesure et permettant d'ajuster les mesures de gestion pour améliorer encore l'efficacité des mesures.

Parmi les suivis, doivent être repris :

- un suivi tous les 2 ans des oiseaux nicheurs (avec au moins deux points IPA et un bilan global des espèces observées)
- un suivi tous les 2 ans de la colonisation par la végétation par un bilan de la flore supérieure présente (inventaire complet) + un suivi des espèces ayant fait l'objet des transplantations. Si l'Orme lisse est planté (en fonction de l'obtention ou non de la dérogation), la reprise des plants est également à suivre.
- Un suivi tous les 2 ans des habitats par une cartographie (codification corine biotope) et par des quadrats de végétations dans les habitats restaurés ou créés (milieu humide, milieu ouvert sur talus, milieu boisé...) avec un minimum de 6 quadrats qui viseront à évaluer l'évolution de la qualité des habitats.
- Un suivi tous les 2 ans de la diversité des amphibiens et insectes (odonates, orthoptères et rhopalocères)

Coût indicatif: variable en fonction des suivis demandés lors de l'année : 4 000 € / an en moyenne.

Acteur en charge du respect de la mesure : Ecologue missionné par la Société d'Aménagement de l'Oise puis la collectivité.

VIII. ASPECTS ADMINISTRATIFS ATTESTANT DE LA PERENNITE DE LA MESURE

Propriétaire : acquisition par la Société d'Aménagement de l'Oise en date du 13 mai 2016, puis rétrocession à la commune de Beauvais après aménagement et premières années d'entretien

Gestionnaire : Commune de Beauvais

Durée de l'engagement : indéterminé (durée de la concession de la SAO - 13 ans + rétrocession à la commune de Beauvais).

Nature des engagements de la collectivité :

- aménagement initial conformément aux prescription de l'étude d'impact et du dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèce protégée : prise en charge SAO
- entretien conformément aux prescription de l'étude d'impact et du dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèce protégée : prise en charge commune de Beauvais
- classement de l'espace au Plan Local d'Urbanisme

Etablissement d'une convention bi ou tripartite.

Le projet sera par ailleurs conçu en concertation avec le SIVT (Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain) pour intégrer à la mesure le programme d'actions du syndicat (entretien du cours d'eau et restauration de champs d'expansion de crues) et améliorer la fonctionnalité de la zone humide en lien avec le Thérain (échancrures prévus dans le merlon pour favoriser la montée en eau des zones humides reconstituées - NB : ce volet à la fois écologique et hydraulique sera affiné avec pour impératif de respecter les objectifs de la mesure compensatoire, à savoir apporter une meilleure fonctionnalité écologique de cette peupleraie, notamment en visant la restauration de boisements alluviaux et de zones humides).

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des abréviations utilisées dans les listes floristiques

Annexe 2 : Liste des abréviations utilisées dans les listes avifaunistiques

Annexe 1 : Liste des abréviations utilisées dans les listes floristiques
 - extraits de l'« Inventaire de la flore vasculaire en Picardie : raretés, protections, menaces et statuts »
 (version 2012)

Statuts en région Picardie

I = Indigène

X = Néo-indigène potentiel

Z = Eurynaturalisé

N = Sténonaturalisé

A = Adventice

S = Subspontané

C = Cultivé

? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut (I?, Z?, N?, S?, A?, E?).

E = taxon cité par erreur dans le territoire.

E? = présumé cité par erreur.

?? = taxon dont la présence est hypothétique

Rareté en région Picardie

E : exceptionnel ;

RR : très rare ;

R : rare ;

AR : assez rare ;

PC : peu commun ;

AC : assez commun ;

C : commun ;

CC : très commun.

? = taxon présent dans le Nord/Pas-de-Calais mais dont la rareté ne peut-être évaluée sur la base des connaissances actuelles

D = taxon disparu

D? = taxon présumé disparu.

?? = taxon dont la présence est hypothétique

= lié à un statut « E = cité par erreur ».

() = cas particulier des taxons avec un doute sur l'identité taxonomique exacte

Menace en région Picardie

EX = taxon éteint.

EX? = taxon présumé éteint.

EW = taxon éteint à l'état sauvage.

EW? = taxon présumé éteint à l'état sauvage.

CR = taxon gravement menacé d'extinction.

EN = taxon menacé d'extinction.

VU = taxon vulnérable.

LR = taxon à faible risque ; comprend trois sous-catégories :

CD = taxon dépendant de mesures de conservation ;

NT = taxon quasi menacé ;

LC = taxon de préoccupation mineure.

DD = taxon insuffisamment documenté.

NE = taxon non évalué.

?? = taxon dont la présence est hypothétique

= lié à un statut « E = cité par erreur »

() = cas particulier des taxons d'identité douteuse,

Pour les statuts sténonaturalisé (N, N?), subspontané (S, S?), adventice (A, A?) et cultivé (C), la définition de menaces n'est guère adaptée. Quand un taxon est uniquement concerné par ces statuts, un code « H » est indiqué dans la colonne menaces.

Par convention, le code « H » a également été affecté aux hybrides non fixés.

Législation

H2 = Protection européenne. Annexe II de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"

H4 = Protection européenne. Annexe IV de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"

H5 = Protection européenne. Annexe V de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore" ;

! = Protection européenne. Taxon prioritaire de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore".

B = Protection européenne. Annexe I de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Conseil de l'Europe, 6 mars 1992.

N1 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 ;

N2 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995.

R1 = Protection régionale. Taxon protégé dans la région Nord/Pas-de-Calais au titre de l'arrêté du 1er avril 1991.

Protection CITES

Arrêté du 29 mars 1988 fixant les modalités d'application de la convention internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Symbolique :

A2 = Annexe II du Règlement C.E.E. n° 3626/82 du Conseil du 3 décembre 1982 relatif à l'application dans la communauté de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

A2<>1 : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf :

- a) les graines, les spores et le pollen (y compris les pollinies) et
- b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons.

A2<>6 : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf :

- a) les graines et le pollen (y compris les pollinies) ;
- b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons ;
- c) les fleurs coupées des plantes reproduites artificiellement, et
- d) les fruits et leurs parties et produits de *Vanilla spp.* reproduites artificiellement

C = Annexe C : Liste des espèces faisant l'objet d'un traitement spécifique de la part de la Communauté (Règlement C.E.E. n° 3143/87 du 19 octobre 1987).

C(1) = Partie 1 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 1.

C(2) = Partie 2 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 2.

Symbolique complémentaire :

Une étoile « * » en plus du symbole signifie que le statut se rapporte à un infrataxon appartenant à un taxon ayant ce statut, exemple : R1* = infrataxon inclus dans un taxon protégé. La lettre « p » en plus du symbole signifie que le statut concerne partiellement le taxon (le statut se situant à un rang inférieur), exemple : R1p = taxon concerné partiellement par l'arrêté du 1er Avril 1991.

Intérêt patrimonial pour la région Picardie

Oui signifie : plante d'intérêt patrimonial

Livres et listes rouges des plantes menacées [Liste rouge]

E : rare, menacé ou endémique au niveau européen ; le code U.I.C.N. retenu à cette échelle est indiqué entre parenthèses : E(V), E(E)...

F1 : menacé en France (taxon prioritaire) ; le code U.I.C.N. retenu à cette échelle est indiqué entre parenthèses : F1(V), F1(E)...

R : inscrit à la liste rouge régionale des plantes menacées

Plantes invasives en région Picardie

A : taxon à caractère invasif avéré, relatif à des taxons naturalisés (N ou Z) et manifestement en extension dans la région

P : taxon à caractère invasif potentiel, relatif à des taxons naturalisés très localement (N) ou parfois simplement subspontanés (S) ou adventices (A), voire actuellement seulement cultivés

Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

Il s'agit des espèces qui constitueront la base de la deuxième génération ZNIEFF.

Annexe 2 : Liste des abréviations utilisées dans les listes

Les tableaux d'inventaires des oiseaux reprennent les abréviations ayant servi à l'évaluation :

Directive Oiseaux : Directive de l'Union européenne "Oiseaux" n°79/409/CEE du 02/04/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages :

Annexe I (OI) : Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale)

Annexe II (OII/1) : Espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive

Annexe II (OII/2) : Espèces pouvant être chassées seulement dans les états membres pour lesquelles elles sont mentionnées

Annexe III (OIII/1) : Espèces pouvant être commercialisées, pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis

Annexe III (OIII/2) : Espèces pouvant être commercialisées, pour lesquelles les états membres peuvent autoriser sur leur territoire la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis

France : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Pour les espèces d'oiseaux dont la liste est fixée ci-après :

I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

– la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;

– la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;

– la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. – Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :

– dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;

– dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée.

Chasse : Réglementation nationale

Ch : "Espèces de gibier dont la chasse est autorisée" dont la liste est fixée par arrêté modifié du 26/06/1987

Nu : "Espèces susceptibles d'être classées nuisibles" dont la liste est fixée par arrêté du 30/09/1988

Berne : Convention de Berne du 19 Septembre 1979 relative à la conservation de la faune sauvage et du milieu naturel de l'Europe :

Annexe I (**B1**) : Espèces de faune strictement protégées

Annexe II (**B2**) : Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée

Annexe III (**B3**) : Espèces de faune protégées

Annexe IV (**B4**) : Moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitation interdits.

Bonn : Convention de Bonn du 23 Juin 1979 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage :

Annexe I (**b1**) : Espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate

Annexe II (**b2**) : Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

Les espèces de faune figurant à l'Annexe II sont strictement protégées.

Wash. : Convention de Washington du 03 Mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) :

Annexe I (**W1**) : Espèces menacées d'extinction pour lesquelles le commerce ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles

Annexe II (**W2**) : Espèces vulnérables dont le commerce est strictement réglementé

Annexe III (**W3**) : Espèces qu'une partie contractante déclare à une réglementation ayant pour but d'empêcher ou de restreindre leur exploitation

Règlement communautaire CITES (CEE) n° 3626/82 du Conseil du 03/12/1982 relatif à l'application dans la Communauté de la CITES :

Annexe C1 (**C1**) : Espèces menacées d'extinction dont le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne est interdit, sauf dans des conditions exceptionnelles

Annexe C2 (**C2**) : Espèces vulnérables dont le commerce est strictement réglementé

Liste rouge nationale : catégories de menaces utilisées à partir des catégories UICN de 1990 :

Ex	:	Espèce disparue
E	:	Espèce en danger
V	:	Espèce vulnérable
R	:	Espèce rare
I	:	Espèce au statut indéterminé
S	:	Espèce à surveiller

Nouvelle liste rouge nationale (LPO-UICN) : catégories de menaces utilisées à partir des catégories UICN de 2008

- EX = taxon éteint.
- CR = taxon gravement menacé d'extinction.
- EN = taxon menacé d'extinction.
- VU = taxon vulnérable.
- NT = taxon quasi menacé ;
- DD = taxon insuffisamment documenté.

Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

Il s'agit des espèces qui constitueront la base de la deuxième génération ZNIEFF.

ANNEXE 7 - ETUDE D'INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000 RELATIVE AU PROJET DE ZAC DE LA VALLEE DU THERAIN



Envoyé en préfecture le 24/12/2019
Reçu en préfecture le 24/12/2019
Affiché le 
ID : 060-200067999-20191213-2019_252-DE



Beauvais (60)

Etude d'incidences au
titre de Natura 2000
relative au projet de ZAC
de la Vallée du Thérain

Décembre 2014



4 bis, rue de Verdun
62360 La Capelle-les-Boulogne

03 21 30 53 01

03 21 30 53 02

alfa@alfa-environnement.fr

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le



ID : 060-200067999-20191213-2019_252-DE

Réalisation : ALFA Environnement :

- Direction de l'étude : Pascal DESFOSSEZ
- Prospections de terrain : Yannick CHER - Julien BAILLEUL - Isabelle LEMORT
- Rédaction : Yannick CHER
- Avec la collaboration et la relecture de : Pascal DESFOSSEZ
- Réalisation des cartographies : Rémy CUVILLIER

Beauvais (60)

Etude d'incidences au
titre de Natura 2000
relative au projet de ZAC
de la Vallée du Thérain

Décembre 2014



📍 4 bis, rue de Verdun
62360 La Capelle-les-Boulogne

☎ 03 21 30 53 01

🖨 03 21 30 53 02

✉ alfa@alfa-environnement.fr

SOMMAIRE

CADRE DE L'ETUDE.....	5
I. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNES	10
LES DESCRIPTIONS DES SITES NATURA 2000 SONT ISSUES DU SITE DE L'INPN (INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL).	10
II. DESCRIPTION DU SITE ET PATRIMOINE NATUREL SUR LE PERIMETRE DES PARCELLES ET DE LEURS ABORDS	29
III. BILAN SUR LES MILIEUX D'INTERET ECOLOGIQUE EN LIEN AVEC LES SITES NATURA 2000	80
IV. PLACE DU SITE DANS LE RESEAU D'ESPACES NATURELS	80
V. ANALYSE DES INCIDENCES DIRECTES ET INDIRECTES, TEMPORAIRES ET PERMANENTES DE L'INSTALLATION D'UNE EXPLOITATION DE GRANULATS SUR LES HABITATS ET ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE IMPACTES.....	81
VI. MESURES POUR SUPPRIMER OU REDUIRE LES INCIDENCES DOMMAGEABLES DU PROJET SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES SITES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	88
VII. CONCLUSIONS	89
ANNEXES	91

CADRE DE L'ETUDE

Au regard de l'article L414-4 du Code de l'Environnement, les « programmes ou projets d'activité, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations [...], lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site » dénommée « Evaluation des incidences Natura 2000 ». Les articles R414-19 et R414-20 (modifié par le décret n°2010-365 du 9 avril 2010) relatifs à l'évaluation des incidences Natura 2000 dressent les listes nationales et locales des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Le présent rapport vise à évaluer les incidences du projet de ZAC à Beauvais (60) sur les sites d'intérêt communautaire.

Deux entités de la ZAC - le secteur de la ZI n°1 et le secteur de la gare, sont retenues dans le cadre de la réflexion sur les incidences Natura 2000. Les autres entités ne sont pas maintenues dans le cadre de l'aménagement concerté par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Les parcelles du secteur de la gare faisant l'objet de cette étude sont situées à 1.2km du site Natura 2000, celles de la ZI n°1 sont situées à environ 1.5km du site Natura 2000. Les deux entités sont situées à environ 2.5 km du site FR2200376 : Cavité de larris Millet à Saint-Martin le Nœud,
Ces sites ont été désignés au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Plus éloignés de la zone d'étude, d'autres sites Natura 2000 sont intégrés à la réflexion et font l'objet d'une analyse adaptée à la nature du projet et aux habitats et espèces ayant justifié la désignation de ces sites :

- FR2200377 : Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César situé à près de 9 km des deux entités
- FR2200371 : Cuesta du Bray, situé à environ 10 km des deux entités
- FR2200372 : Massif forestier du Haut Bray de l'Oise situé à environ 10 km des deux entités

Notons qu'aucun site désigné au titre de la Directive Oiseaux n'est présent dans un rayon de 20 km.

L'évaluation des incidences du projet de ZAC sur les sites Natura 2000 s'appuie sur une expertise écologique réalisée par ALFA Environnement au cours des mois de juin 2013 à juin 2014, permettant de couvrir un cycle annuel entier, soit une période optimale pour l'appréhension de la faune, de la flore et des habitats.

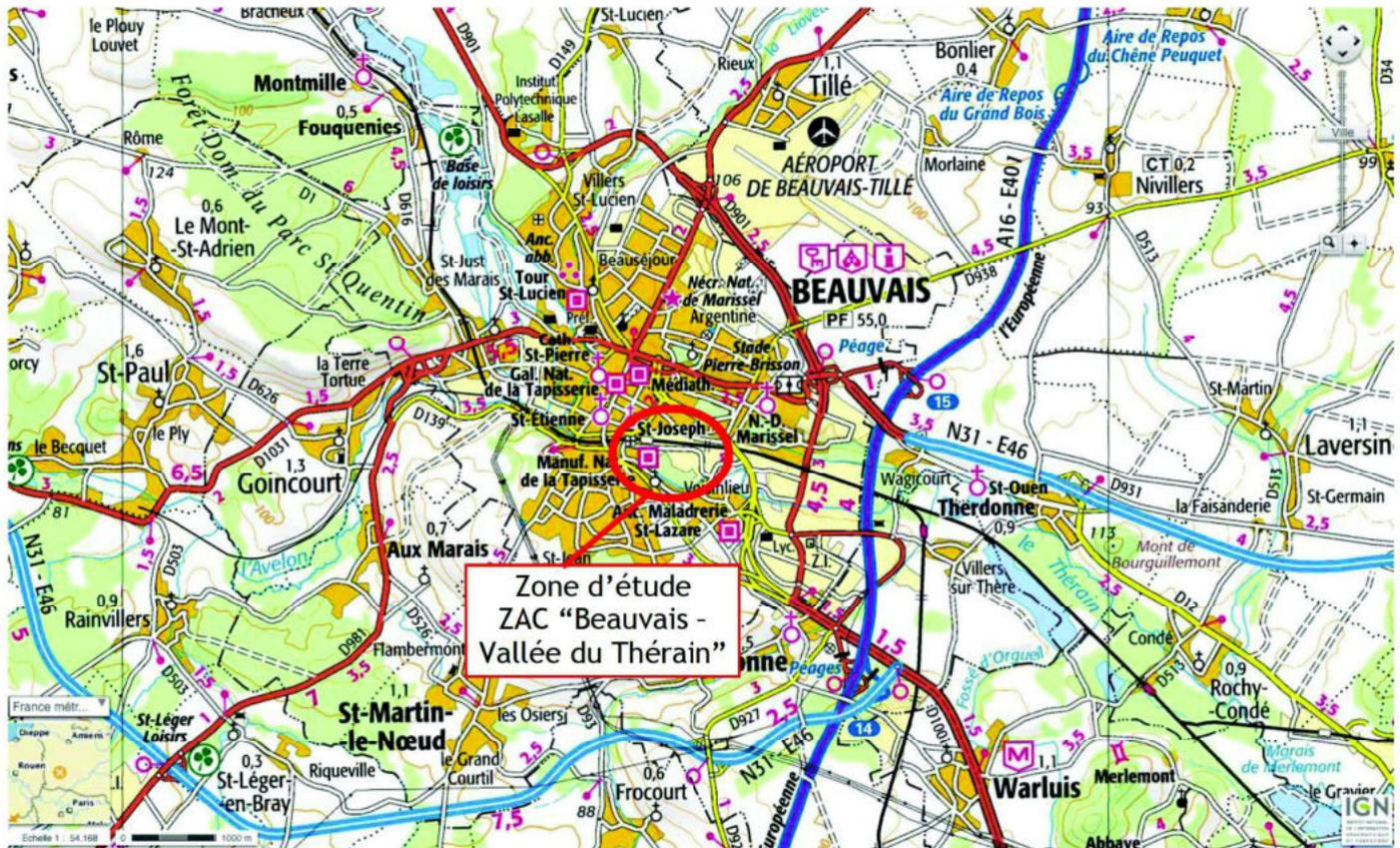
Des relevés des espèces animales (oiseaux, amphibiens, insectes, mammifères) et végétales ont été réalisés. Une cartographie et une description des habitats naturels et semi naturels ont été réalisées pour permettre d'identifier, au-delà des relevés faunistiques et floristiques, les secteurs à enjeux écologiques.

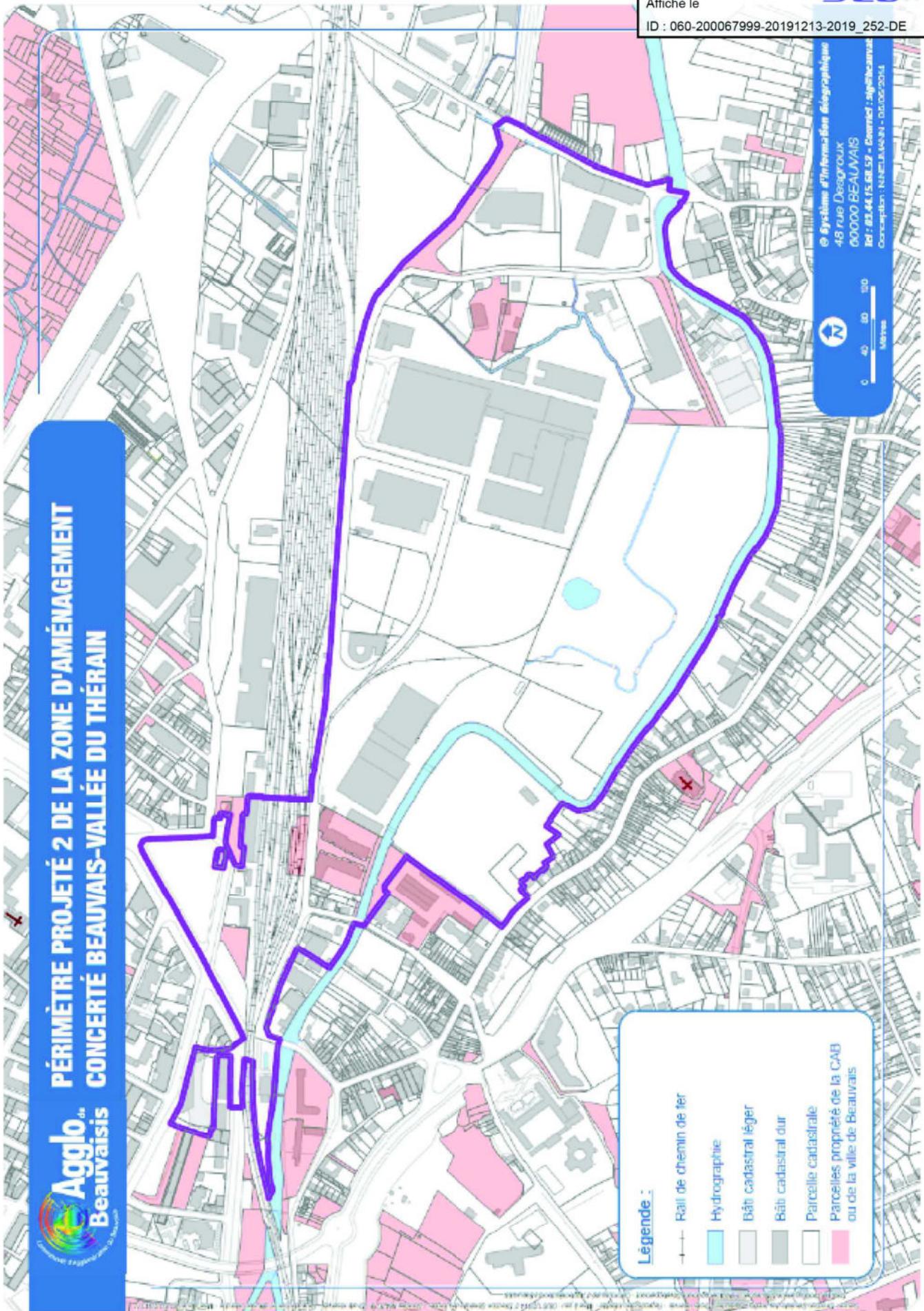
Les conclusions, à savoir les éventuelles incidences et les mesures compensatoires, sont intégrées au présent dossier.

Sites concernés :	FR2200369 - Réseaux des coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval - Beauvaisis FR2200376 : Cavité de larris Millet à Saint-Martin le Nœud FR2200377 : Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César FR2200371 : Cuesta du Bray FR2200372 : Massif forestier du Haut Bray de l'Oise
Localisation :	Beauvais (Oise - 60)

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) et la Société d'Aménagement de l'Osne (SAO) ont ainsi missionné le Bureau d'études ALFA Environnement pour évaluer les éventuelles incidences que pourraient avoir la mise en œuvre de la ZAC sur les sites d'intérêt communautaires.

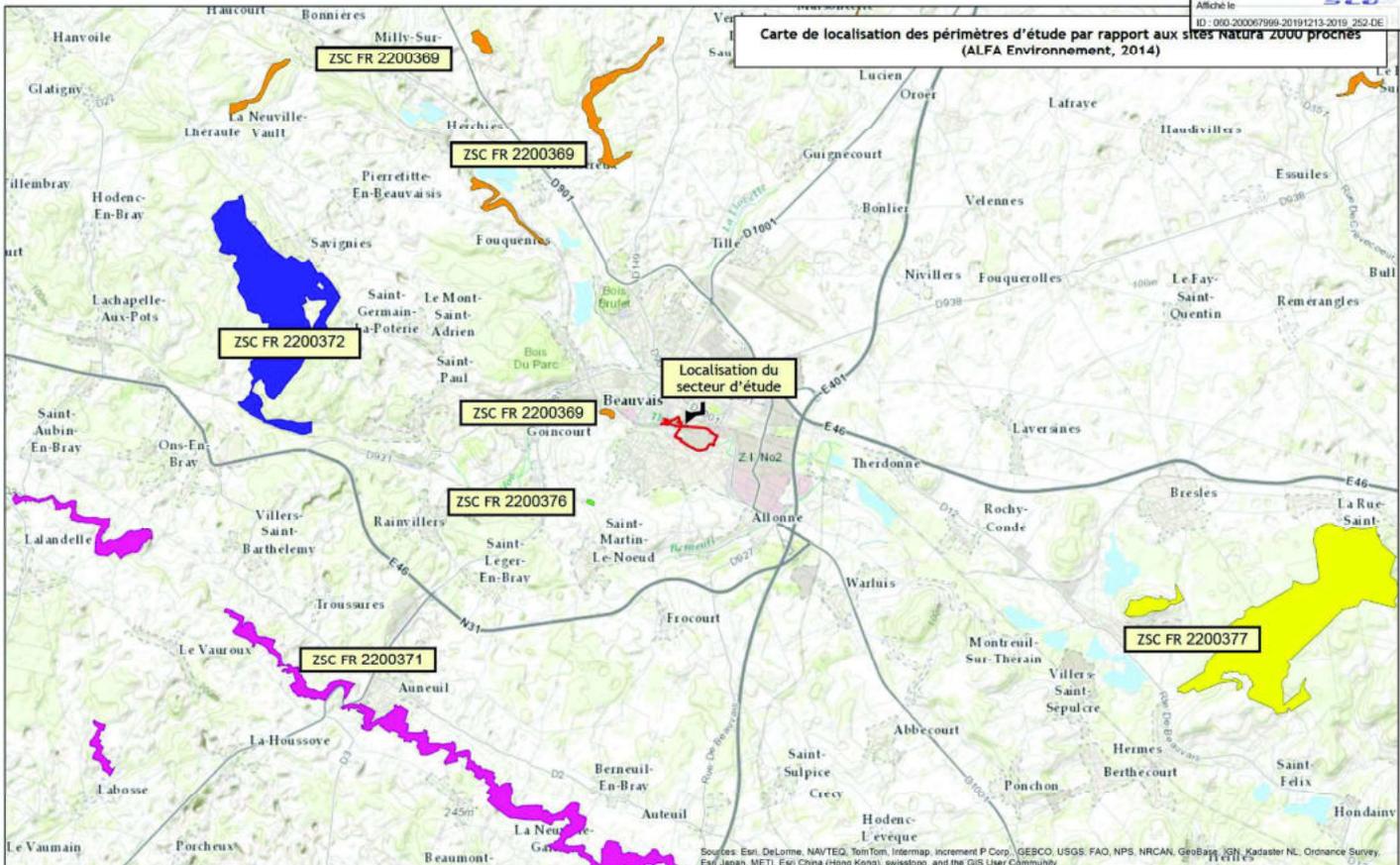
Les cartographies ci-après permettent de localiser la zone d'étude.





Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 060.00007999.20191213.2019_252.DE

Carte de localisation des périmètres d'étude par rapport aux sites Natura 2000 proches
 (ALFA Environnement, 2014)

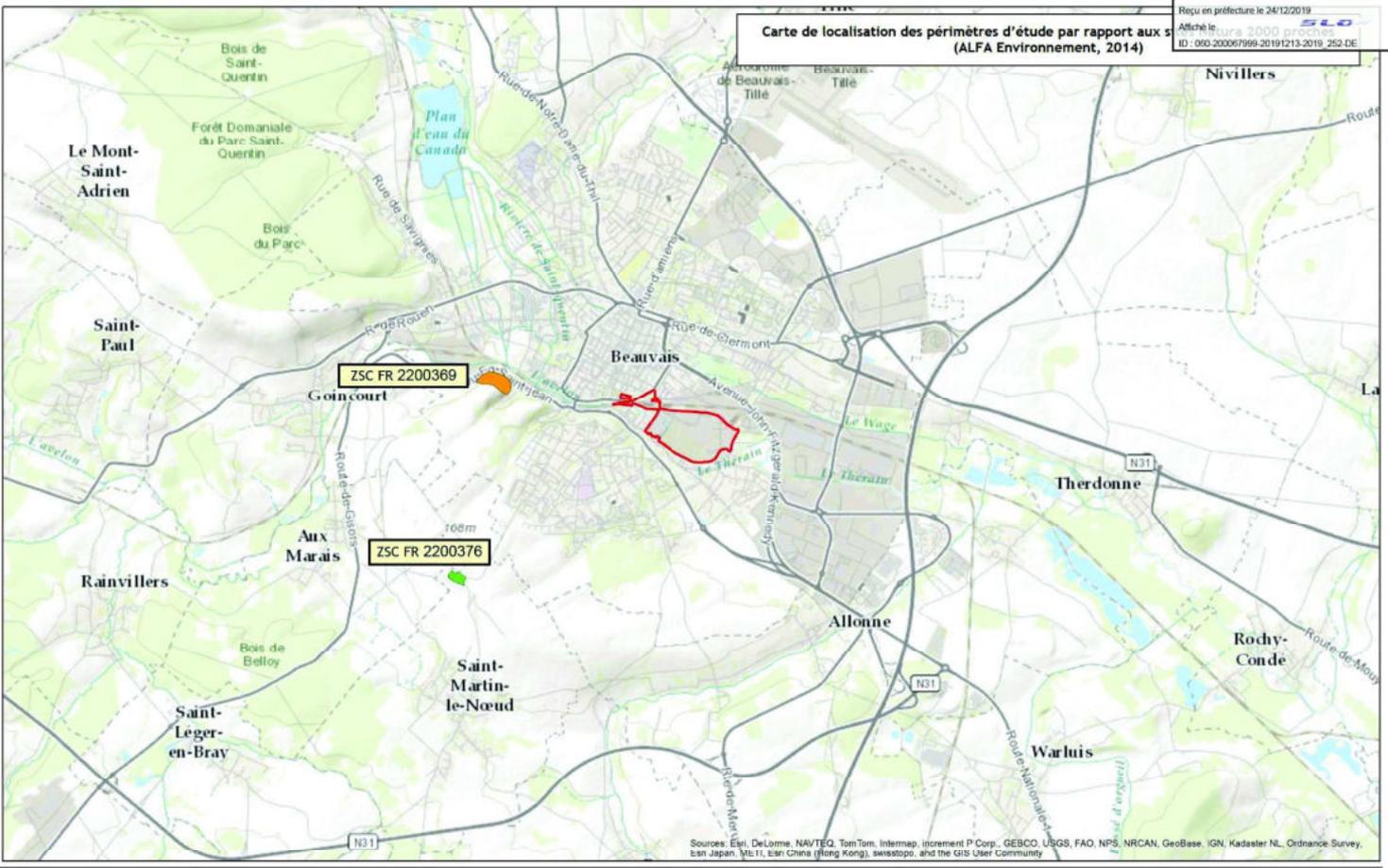


	Sites d'étude		Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-Noëud		Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César		Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)
	Cuesta du Bray		Massif forestier du Haut Bray de l'Oise				

Réalisation ALFA Environnement, 2014
 IGN-France Raster 2009
 0 1 500 3 000 6 000
 Mètres 

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 20/01/2020
 ID : 060-200067999-20191213-2019_252-DE

Carte de localisation des périmètres d'étude par rapport aux sites Natura 2000
 (ALFA Environnement, 2014)



Sources: Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, MEI, Esri China (Hong Kong), Swisstopo, and the GIS User Community

Sites d'études
 Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-Nœud
 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)

Réalisation ALFA Environnement, 2014
 ©IGN-France Raster 2009
 0 650 1 300 2 600
 Mètres

I. Présentation des sites Natura 2000 concernés

Les descriptions des sites NATURA 2000 sont issues du site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

A. Description générale du site Natura 2000 FR2200369 - Réseaux des coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval - Beauvaisis

Le secteur d'étude est situé à environ 1 km de ce site d'intérêt communautaire. Le site a été désigné au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	68%
Pelouses sèches, Steppes	18%
Agriculture (en général)	12%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%

Autres caractéristiques du site

Site éclaté constitué par un réseau complémentaire de coteaux crayeux méso-xérophiles représentant un échantillonnage exemplaire et typique des potentialités du plateau picard méridional, liées à la pelouse calcicole de *Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. polygaetosum calcareae* (l'extrême fragmentation actuelle, la disparition généralisée et la subsistance de relativement faibles étendues de pelouses calcaires ont nécessité la définition d'un réseau très éclaté).

Le site englobe les coteaux froids de la Vallée du Thérain associés à une pelouse submontagnarde psychrophile sur craie, originale et endémique du plateau picardo-normand. Très localement, ces potentialités avoisinent celles du *Seslerio-Mesobromenion* dont une dernière et unique relique persiste dans Beauvais même au Mont aux Lièvres.

Qualité et importance

De caractère mésotherme et xérophile et subcontinental, les phytocoenoses pelousaires, associées aux habitats des stades dynamiques qui leur succèdent (banquettes cuniculigènes à Hélianthème, ourlets, fourrés et hêtraies calcicoles sèches), constituent souvent de remarquables séries diversifiées sur le plan floristique : cortège caractéristique des pelouses du Mesobromion avec de nombreuses thermophytes subméditerranéennes, diversité orchidologique importante, 7 espèces protégées dont une de l'annexe II (*Sisymbrium supinum*), nombreuses espèces menacées.

Une diversité optimale est obtenue avec la continuité de forêts neutro-acidoclines de sommet et de plateau sur argile à silex et limons.

Il convient de souligner complémentarément l'intérêt ornithologique (rapaces nicheurs), herpétologique (importante population de vipère péliade) et la richesse entomologique de cet ensemble avec quatre espèces menacées au moins, dont une, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est inscrite à l'annexe II de la directive.

Vulnérabilité

Comme la plupart des autres systèmes pelousaires du plateau picard, ces coteaux sont marqués des traditions pastorales de parcours. Leur état d'abandon varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, etc...), mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisante et ménagé à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais urgentes. Un des coteaux (larris de Verte-Fontaine) est encore exploité par l'un des derniers troupeaux ovins de parcours du Nord de la France. Les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels, en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche, plantations de merisiers, eutrophisation agricole de contact, moto-cross, etc...).

A l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin. Protection vis à vis des cultures environnantes, notamment des descentes de nutriments et des eutrophisations de contact par préservation (ou installation) de bandes enherbées, haies, prairies, boisements notamment en haut de versant. Restauration d'un pastoralisme sur les coteaux non pâturés. Arrêt des extensions de carrières et restauration écologique des anciens fronts favorisant les groupements pionniers. Arrêt des boisements artificiels sur les pelouses calcaires et du moto-cross sauvage.

Habitats d'intérêt communautaire	Couverture	Superficie (ha)	Qualité données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	1,95%	8,1	Bonne	Excellente	2%≥p>0	Moyenne	Significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	11,27%	46,9	Bonne	Bonne	2%≥p>0	Moyenne	Bonne
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	0,58%	2,4	Bonne	Bonne	2%≥p>0	Bonne	Significative
8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard *	0,07%	0,3	Bonne	Excellente	2%≥p>0	Bonne	Excellente
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	39,40%	163,9	Bonne	Bonne	2%≥p>0	Bonne	Significative

* : *habitat prioritaire*

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code	Nom	Statut	POPULATION					EVALUATION			
			Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Résidence	2	2	Individus	Présente	Bonne	2%≥p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1324	<i>Myotis myotis</i>	Hivernage	1	5	Individus	Présente	Moyenne	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Résidence			Individus	Présente	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Hivernage	1	5	Individus	Présente	Moyenne	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
		Résidence			Individus	Présente	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Résidence	1	1	Individus		Bonne	Non significative			

Invertébré visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code	Nom	Statut	POPULATION					EVALUATION			
			Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Résidence			Individus	Présente	Moyenne	2%≥p>0%	Moyenne	Non-isolée	Excellente
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Résidence			Individus	Présente	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne

Plantes visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

POPULATION								EVALUATION			
------------	--	--	--	--	--	--	--	------------	--	--	--

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le



ID : 060-200067999-20191213-2019_252-DE

Code	Nom	Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1493	<i>Sisymbrium supinum</i>	Résidence	2	7	Stations	Présente	Bonne	2%>p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

Description de l'entité du site Natura 2000 FR2200376 la plus pro

Le Mont aux Lièvres

L'essentiel du site Natura 2000 est situé à plusieurs kilomètres du périmètre envisagé de la ZAC.

Seule l'entité "Mont aux Lièvres" est située à un peu plus d'un kilomètre.

Cette partie fait l'objet d'une description ci-dessous, car ce sont ses habitats et ses espèces qui sont le plus susceptibles d'être affectés par le projet.

La description reprise ci-après est extraite du DOCOB, rédigé par AIRELE et validé en 2013.

Description générale :

Il s'agit d'un coteau de pente moyenne, d'orientation nord-ouest à sud-est et majoritairement occupé par des pelouses calcicoles en cours d'embroussaillage. Une population de lapins contribue néanmoins à maintenir ouvertes certaines zones. La partie supérieure du sous-site fait l'objet d'un usage agricole intensif (cultures et prairies fauchées eutrophes).

Cet espace est situé dans un contexte péri-urbain, en contact avec des habitations mais reste assez peu accessible (présence de clôtures).

Une cavité à chauves-souris est présente, elle se situe à la limite nord-est du sous-site (Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, 2009).

Les espèces qui y ont déjà été observées sont reprises ci-dessous :

- groupe des Murins à moustaches *Myotis mystacinus/Myotis brandtii/Myotis alcathoe* (nb : 7 - 13/02/2008) (nb : 3 - 11/02/2009)
- Murin de Natterer *Myotis nattereri* (nb : 6 - 13/02/2008)
- Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* (nb : 1 - 11/02/2009)
- Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii* (nb : 2 - 13/02/2008)
- Pipistrelle sp. *Pipistrellus sp.* (nb : 1 - 13/02/2008)

Habitats d'intérêt communautaire :

- 6210-22 : Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques (*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*)
- 6210 : Complexe de fourré méso-thermophile et de pelouse-ourlet à Brachypode penné (*Mesobromion erecti*)
- 6210-9 : Pelouses calcicoles méso-xérophiles nordatlantiques des mésoclimats froids (*Seslerio caeruleae -Mesobromenion erecti*)
- 6510-7 : Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques (*Heracleo sphondylii-Brometum hordeacei*)

Sur cette entité, seul le Vespertilion de Bechstein est une espèce d'intérêt communautaire au titre de l'annexe II.

Remarques : Plusieurs autres cavités sont présentes au sud du sous-site, les espèces qui ont été observées sont entre autres le Grand Murin (Myotis myotis, CSN 2008 et 2009), le Vespertilion à oreilles échanquées (Myotis emarginatus - 2009), le Vespertilion de Bechstein (Myotis beschteini - CSN, 2009) et le Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum - CSN, 2009).

Extrait du DOCOB (description de l'entité "Mont aux Lièvres, AIRELLE, 2019")

ZSC : Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) - FR2200369

Document d'objectif - NATURA 2000

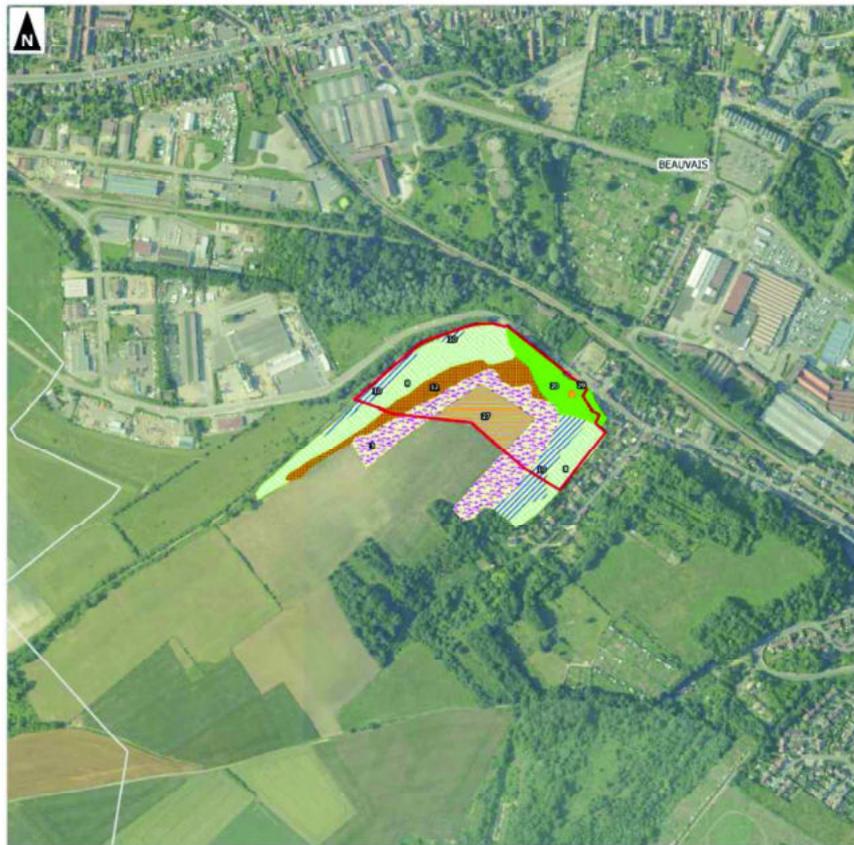
Habitats naturels - CAB 6



- Délimitation du Site d'Importance Communautaire FR2200369
- 3, Prairie de fauche extropique, 6510-7
- 8, Pelouse calcicole à Avérule des prés et Fétuque de Lémans piquetée d'arbustes, 6210-22
- 10, Complexe de fourré et de pelouse-outlet à Brachypode penné, 6210
- 12, Fourré méso-thermophile
- 20, Autres boisements
- 27, Grande culture
- 29, Pelouse à Patience osselle et Sésévia bleutée, 6210-9



1:5 000
 (Pour une impression sur format A3 paysage sans réduction de taille)
 Rédaction : C. Hennequin - AIRELLE - 07/2010 (10 03 010)
 Source de fond de carte : IGN, BD Carthage 2006 - IGN, Scan 1000
 Sources de données : SREAC, Pointe, 2011 - AIRELLE, 2011



ZSC : Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis) - FR2200369

Document d'objectif - NATURA 2000

Localisation des cavités à chauve-souris - CAB 6

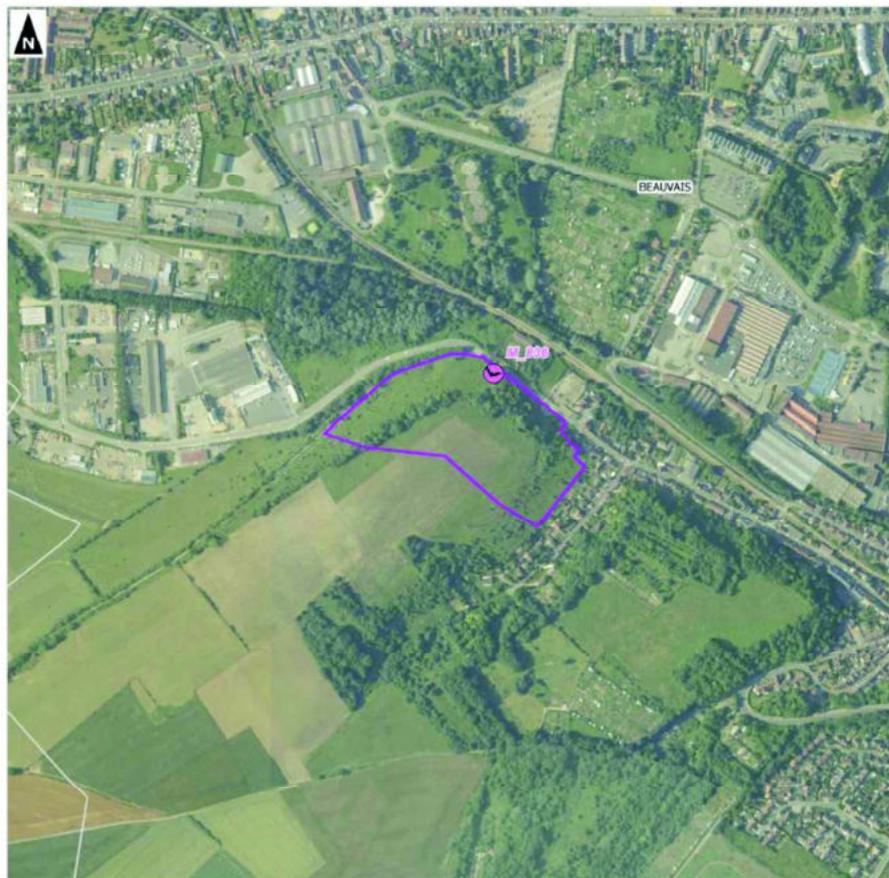


- Délimitation du Site d'Importance Communautaire FR2200369
- Site à chiroptères

Espèces recensées :
 M. 836
 Murin à moustaches, DH An IV
 Murin de Natterer, DH An IV
 Murin de Daubenton, DH An IV
 Murin de Bechstein, DH an II et IV
 Pipistrelle indéterminée, DH An IV



1:5 000
 (Pour une impression sur format A3 paysage sans réduction de taille)
 Rédaction : C. Hennequin - AIRELLE - 07/2010 (10 03 010)
 Source de fond de carte : IGN, BD Carthage 2006 - IGN, Scan 1000
 Sources de données : SREAC, Pointe, 2011 - AIRELLE, 2011



B. Description générale du site Natura 2000 FR2200376 : Carrière de Saint-Martin-le-Nœud
 Martin le Nœud

Le secteur d'étude est situé à 2.5km de ce site d'intérêt communautaire. Le site a été désigné au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	95%
Autres terres arables	5%

Autres caractéristiques du site

Le puits et l'entrée actuelle se situent au sein d'une friche à caractère calcaricole entourée de haies d'essence indigène (essentiellement *Cornus sanguinea*, *Prunus spinosa*, *Sambucus nigra* et *Viburnum lantana*) d'une hauteur d'environ 3 à 4 m (longueur des haies : 500 m environ).

La superficie actuelle du site souterrain est d'environ 20 ha s'étendant le long de la cuesta nord du Pays de Bray soit un axe Sud-est / Nord-Ouest. Historiquement, la carrière faisait une quarantaine d'hectares mais une partie s'est éboulée.

La carrière de Saint-Martin-le-Nœud est taillée dans un banc induré situé à la base de la craie dite « Coniacienne », qui surmonte la partie supérieure de la craie marneuse « Turonienne » dont elle se différencie assez mal. Cette craie blanche et compacte est épaisse d'environ 15 mètres. Les eaux d'infiltration s'accumulent dans les salles les plus basses topographiquement et forment de petits lacs souterrains (présence d'une nappe phréatique ?).

En 1988, la large entrée menant au réseau souterrain a commencé à être bouchée par l'agriculteur occupant les parcelles adjacentes. En urgence, seule une petite ouverture a pu être maintenue et sécurisée en 1995. Une cheminée d'aération de 7-8 m de hauteur a été réouverte via un contrat Natura 2000 en 2011 (cheminée bouchée depuis 1975). Elle se situe à proximité de l'entrée.

Qualité et importance

Les carrières de Saint-Martin-le-Noeud remontent au Xème siècle. Le site servait alors de fort et de souterrain refuge. Au Moyen-Age, l'entrée se trouvait au sein de la colline boisée qui donna son nom au lieu dit "Le Bois du Mont".

Le réseau souterrain s'étend sur environ 1 km de long et 200 m de large. La succession de salles exploitées en « piliers tournés » constitue un labyrinthe complexe. Certaines galeries atteignent 4 m de hauteur. La carrière en elle-même constitue un des sites souterrains les plus volumineux de Picardie.

Dans les années 1945 à 1967, de nombreux baguages de chauves-souris furent réalisés dans cette cavité par au moins 18 bagueurs. La consultation des registres de baguages du CRBPO au Muséum National d'Histoire Naturelle, a permis de dénombrer un total de 2063 chauves-souris marquées à Saint-Martin-le-Noeud, entre les mois de novembre et mars des années 1947 et 1967. Un examen rapide montre qu'au moins 11 espèces fréquentaient ce site, même occasionnellement, en période d'hibernation pour un minimum d'environ 250 individus.

Site d'hibernation important à l'échelle du Beauvaisis de par les effectifs présents (notamment pour *Myotis emarginatus*). Le phénomène de swarming (regroupement automnal des chauves-souris pour l'accouplement) a été découvert en automne 2013 pour au moins deux espèces, à savoir *Myotis emarginatus* et *Myotis bechsteini*. A l'occasion de cette découverte, a été mise en évidence la fréquentation du site par *Myotis alcathoe*, espèce très peu connue à l'échelle européenne.

Vulnérabilité

La fréquentation du site devait être un facteur limitant des effectifs des populations et nuisait à la présence d'autres espèces de chiroptères.

L'entrée de la cavité a été achetée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie en 1995. Une grille a été posée depuis.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie est propriétaire des parcelles ZA29 et ZA28 sur la commune de Saint-Martin-le-Nœud, c'est-à-dire les parcelles hébergeant l'entrée principale et le puits d'aération. Ces deux parcelles représentent environ 37% de la surface de la ZSC.

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code	Nom	POPULATION						EVALUATION			
		Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Concentration			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
		Hivernage	0	10	Individus	Présente	Bonne	2% \geq p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Concentration			Individus	Commune		2% \geq p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
		Hivernage	15	104	Individus	Présente	Bonne	2% \geq p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne
1324	<i>Myotis myotis</i>	Hivernage	2	17	Individus	Présente	Bonne	2% \geq p>0%	Bonne	Non-isolée	Moyenne

C. Description générale du site Natura 2000 FR2200377 : Mont-Froidmont et Mont César

Le secteur d'étude est situé à 9km de ce site d'intérêt communautaire. Le site a été désigné au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	91%
Pelouses sèches, Steppes	6%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3%

Autres caractéristiques du site

Ensemble complexe d'habitats à dominante forestière représentant une gamme exemplaire et typique d'habitats potentiels du tertiaire parisien sur sa limite Nord et centrée sur le massif forestier de Hez-Froidmont. L'érosion des eaux a isolé une butte témoin de géomorphologie parfaite, le Mont César, séparée du "massif-mère" par un vaste marais drainé au XIXe siècle. Formant une pointe avancée du Tertiaire parisien entre les pays de craie et la dépression du Bray, le complexe Mont-César/Massif de Hez-Froidmont est une zone frontière très intéressante où s'arrêtent brutalement les irradiations médioeuropéennes, steppiques et thermophiles méridionales venues de l'est parisien ; les limites d'aires septentrionales ou occidentales très nombreuses et les isolats sont particulièrement spectaculaires chez les plantes supérieures (*Isopyrum thalictroides*, *Ulmus laevis*, *Leucojum vernum*, *Lithospermum purpureocaeruleum*, *Ononis pusilla*...).

Butte témoin, cuesta de l'Ile-de-France, réseau de vallées et vallons du bassin du Thérain offrent un grand développement spatial des séquences caténales typiques de la plateforme structurale du Lutétien associant craies, sables acides thanétiens, argiles sparnaciennes, sables cuisien et calcaires lutétiens et alternant aquifères et niveaux imperméables. Il en résulte une grande diversité d'habitats sur les versants et leurs rebords, avec un réseau important de suintements et de sources incrustantes avec développement des brosses de mousses du *Cratoneurion commutati* (habitat de la Directive). De plus les oppositions entre les versants frais de la Cuesta nord, les versants chauds et ensoleillés des flancs du Thérain au sud, et les pentes froides et humides surplombant le marais de Bresles (à caractère médioeuropéen avec *Leucojum vernum*, *Isopyrum thalictroides*, *Ulmus laevis*), accroissent encore sur le plan mésoclimatique, la diversité géomorphologique et édaphique du site.

Parmi les très nombreux habitats présents, on retiendra avant tout, les lisières Sud de la forêt et le sommet du Mont César qui montrent une séquence thermophile du *Cephalanthero-Fagion sylvaticae* type "Clermontois/Soissonnais/Valois" souvent proche du *Quercion pubescenti-petraeae*, ici en limite d'aire absolue vers le Nord avec pelouses calcicoles sablo-calcaires type thermo-continentale en mosaïque avec des groupements bryolichéniques terricoles thermophiles (présence de lichens méridionaux en limite d'aire absolue vers le Nord-Ouest : *Fulgensia fulgens*, *Toninia caeruleo-nigricans*, *Psora decipiens*...), des ourlets thermophiles riches en orchidées et des pré-bois caractéristiques de Chêne pubescent et hybrides mêlés aux bouleaux. Toute cette série atteint ici un haut degré de saturation coenotique, exceptionnelle sur ces marges du Bassin tertiaire parisien. En complément, le reste de la forêt de Hez montre une large diversité d'habitats s'inscrivant dans des climax forestiers variés ; Hêtraie-Chênaie pédonculée xérothermocalcicole médioeuropéenne des plateaux calcaires, Hêtraie-Chênaie neutrophile subatlantique à Jacinthe des bois, sous différentes formes, dont une exceptionnelle légèrement mésohygrophile à *Isopyrum thalictroides*, *Alium ursinum*, *Leucojum vernum* et *Ulmus laevis*, Hêtraie-Chênaie acidiphile subatlantique sur sables (*Lonicero periclymeni-Fagetum sylvaticae*), les forêts hygrophiles basiclines (*Carici remotae-Fraxinetum excelsioris*) en linéaire riverain des ruisselets ou, à niveau de suintements, quelques fragments d'*Equiseto-telmateiae-Fraxinetum*

excelsioris, Hêtraie-Chênaie acidophile atlantique à Houx.

Qualité et importance

On retrouve au niveau spécifique ce particularisme thermophile et continental mêlé de cortèges hydromorphes et parfois psychrophiles mais toujours à caractère subcontinental et méridional prédominant, principalement sur le plan floristique (très grande richesse orchidologique), ornithologique, entomologique (un insecte menacé de l'annexe II, *Lucanus cervus*), floristique (ensemble exceptionnel pour le Nord de la France avec limites d'aire nombreuses, isolats d'aire, diversité des cortèges floristiques, très grande richesse orchidologique, 13 espèces protégées, nombreuses plantes menacées et une curiosité : un hêtre à écorce de chêne), ornithologique (avifaune forestière, notamment rapaces et passereaux) ; herpétologique (populations de Coronelle lisse et Vipère péliade, trois espèces de l'annexe IV) et mammalogique (deux espèces de chiroptères de l'annexe II).

Vulnérabilité

L'état global de conservation des espaces forestiers est correct, mis à part quelques enrésinements limités dans les secteurs de sable. Une gestion ordinaire prenant en compte le maintien de la biodiversité devrait suffire à assurer la pérennité des espaces forestiers remarquables. Une attention particulière portera spécialement sur les stations de plantes menacées rares (thermophytes de la lisière sud, *Isopyrum thalictroides*, *Ulmus laevis*,...) et les microhabitats intraforestiers de pelouses calcaires, bas-marais alcalins sur suintements tuffeux, sources incrustantes, affleurements rocheux de tables calcaires riches en Bryophytes,...

En ce qui concerne, les pelouses calcaires, il y a grande urgence d'intervention conservatoire en raison de l'évolution dynamique critique de ces espaces et des pressions multiples qui s'y exercent (surfréquentation, activités destructrices, pollution agricole de voisinage...).

Habitats d'intérêt communautaire	Couverture	Superficie (ha)	Qualité données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	1%	8,52		Significative	2%≥p>0	Bonne	Significative
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	5%	42,6		Significative	2%≥p>0	Bonne	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1%	8,52		Significative	2%≥p>0	Excellente	Bonne
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>) *	1%	8,52		Significative	2%≥p>0	Excellente	Bonne
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	10%	85,2		Bonne	2%≥p>0	Bonne	Bonne
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	15%	127,8		Excellente	2%≥p>0	Excellente	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	1%	8,52		Bonne	2%≥p>0	Moyenne	Significative

* : habitat prioritaire

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code	Nom	POPULATION						EVALUATION			
		Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Hivernage			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
		Reproduction			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1324	<i>Myotis myotis</i>	Concentration			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

Invertébré visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code	Nom	POPULATION						EVALUATION			
		Statut	Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Résidence			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

D. Description générale du site Natura 2000 FR2200372 - Mont de l'Oise

Le secteur d'étude est situé à 10km de ce site d'intérêt communautaire. Le site a été désigné au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	73%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10%
Forêts de résineux	9%
Forêts mixtes	5%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%
Pelouses sèches, Steppes	0%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	0%

Autres caractéristiques du site

Vers le sud-est de la dépression du Bray, les crêtes du Haut-Bray s'abaissent en une suite d'échancrures profondes et tortueuses offrant des paysages grandioses pour la plaine nord-ouest européenne, aux allures de montagne et connus sous le nom de "Petite Suisse Beauvaisienne". C'est le domaine des sables acides, des grès ferrugineux, des argiles réfractaires imperméables (induisant des nappes perchées oligotrophes et des niveaux de source) qui ont donné naissance à un complexe forestier acide à double affinité atlantique et submontagnarde avec une grande diversité et originalité d'habitats. Citons tout particulièrement, la Hêtraie-Chênaie acidophile atlantique à Houx, les mares intraforestières et prairiales aux eaux acides riches en amphibiens, les ruisseaux oligotrophes à cours rapide et riches en invertébrés des eaux de bonne qualité, une lande sèche fragmentaire atlantique à Ajonc nain en isolat d'aire. Le complexe forestier du Haut-Bray, incluant donc de nombreux habitats herbacés périforestiers ou intraforestiers, constitue un échantillonnage exemplaire et probablement unique des potentialités du Haut-Bray montagnard.

Qualité et importance

Cet ensemble exceptionnel en plaine comprend de nombreux intérêts biocénétiques. C'est l'une des plus vastes zones humides acides à sphaignes de l'Oise et de Picardie et une des mieux conservées. On compte dix-sept habitats de la directive 92/43 (habitats boisés et aquatiques, mégaphorbiaies et végétation des lisières, prairies, pelouses sèches et landes relictuelles) et plus d'une quinzaine d'autres non-inscrits mais de très haute valeur patrimoniale au niveau européen, comme l'Aulnaie à Osmonde. La flore y est diversifiée (plus de 260 espèces), et d'une grande représentativité pour la flore acidophile atlantique à submontagnarde. De nombreuses espèces sont protégées et menacées comme l'Épervière petite-laitue ou l'Osmonde royale. Au moins 8 espèces d'amphibiens fréquentent la ZSC et une espèce est inscrite à l'annexe II de la Directive 92/43 (Triton crêté). Notons que la population de Triton alpestre semble être très importante notamment au regard d'autres secteurs proches comme le Bray humide où il ne semble que ponctuellement observé. On rencontre une grande diversité de mammifères notamment des carnassiers avec la présence de la Martre. Les chiroptères sont bien représentés sur le site Natura 2000 grâce à la conservation d'une mosaïque de paysages. On y retrouve une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive 92/43, le Grand Rhinolophe. De nombreux oiseaux comme les rapaces et passereaux nicheurs fréquentent les lieux. Dans l'Avelon, le Chabot

commun et le Lamproie de planer (espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 79/409) fréquentent les eaux calmes.

Vulnérabilité

Si les espaces bocagers et prairiaux oligotrophes sont en régression ou à l'abandon, le massif forestier a globalement été remarquablement préservé, malgré quelques enrésinements partiels. Une gestion sylvicole attentive dans les secteurs sensibles, notamment hydromorphes, devrait permettre de restaurer et de conserver les habitats marginaux spécialisés. En outre, il est urgent de prévoir un plan de sauvetage des prairies acides en voie d'abandon ou déjà abandonnées par contractualisation dans le cadre de programmes conservatoires.

Habitats d'intérêt communautaire	Couverture	Superficie (ha)	Qualité données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	0,20%	1,3	Bonne	Excellente	2%≥p>0	Excellente	Excellente
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	0,03%	0,2	Bonne	Bonne	2%≥p>0	Moyenne	Significative
4030 - Landes sèches européennes	0,02%	0,1	Bonne	Significative	2%≥p>0	Moyenne	Significative
6230 - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	0,16%	1	Bonne	Excellente	2%≥p>0	Moyenne	Significative
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,02%	0,15	Bonne	Excellente	2%≥p>0	Bonne	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	0,11%	0,7	Bonne	Excellente	2%≥p>0	Bonne	Bonne
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	0,20%	1,3	Bonne	Excellente	2%≥p>0	Bonne	Bonne
9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	35,89%	230,6	Bonne	Excellente	2%≥p>0	Bonne	Bonne
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	14,02%	90,1	Bonne	Excellente	2%≥p>0	Bonne	Bonne
9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	0,17%	1,1	Bonne	Excellente	2%≥p>0	Moyenne	Significative
91D0 - Tourbières boisées *	0,31%	2	Bonne	Excellente	2%≥p>0	Bonne	Bonne
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	0,33%	2,15	Bonne	Bonne	2%≥p>0	Bonne	Bonne

* : *habitat prioritaire*

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code	Nom	Statut	POPULATION					EVALUATION			
			Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolément	Globale
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Résidence			Individus	Présente	Moyenne	2%≥p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

Amphibiens visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code	Nom	Statut	POPULATION					EVALUATION			
			Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolément	Globale
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Résidence			Individus	Présente	Bonne	2%≥p>0%	Bonne	Non-isolée	Bonne

Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code	Nom	Statut	POPULATION					EVALUATION			
			Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1163	<i>Cottus gobio</i>	Résidence			Individus	Présente	Moyenne	2% _p >0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Résidence			Individus	Présente	Moyenne	2% _p >0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

Invertébré visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code	Nom	Statut	POPULATION					EVALUATION			
			Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Résidence			Individus	Présente	Moyenne	2% _p >0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

E. Description générale du site Natura 2000 FR2200348 - Vallée de l'Épte

Le secteur d'étude est situé à environ 10km de ce site d'intérêt communautaire. Le site a été désigné au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore.

Caractère général du site

Classes d'habitats	Couverture
Forêts (en général)	87%
Pelouses sèches, Steppes	7%
Prairies améliorées	2%
Autres terres arables	1%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%

Autres caractéristiques du site

La cuesta qui limite au sud la dépression du Bray est une falaise abrupte froide surplombant d'une centaine de mètres la fosse bocagère du Bray. L'originalité géomorphologique de cette falaise, l'affleurement de craie marneuse du Turonien, les expositions froides Nord-Est dominantes accréditent la spécificité de la cuesta Sud du Bray, et ce particularisme dans les paysages de craie atlantiques et subatlantiques est confirmé par les habitats et la flore à affinités submontagnardes et médioeuropéennes qui s'y développent (pelouses calcicoles fraîches à Parnassie).

Autrefois, de vastes parcours extensifs de moutons couvraient une bonne part de la cuesta : les habitats forestiers dominant désormais largement, l'abandon du pastoralisme ayant été suivi par une phase de reconquête progressive de la forêt. Pelouses calcicoles, ourlets et lisières calcicoles n'y occupent plus aujourd'hui que des espaces fragmentés de grande valeur et très menacés : c'est entre autres le cas des pelouses calcaires endémiques du *Parnassio palustris-Thymetum praecocis* à caractère marnicole et particulièrement riche en orchidées et souvent voilées par des junipérais étendus.

La Cluse de l'Epte, à l'extrémité picarde de cette cuesta, isole un promontoire exceptionnel quant à la géomorphologie et la combinaison des influences mésoclimatiques, incluant sur le revers de la cuesta (Mont Sainte-Hélène), un système calcicole thermophile introgressé d'éléments de la chênaie pubescente. La continuité du site est prolongée vers l'ouest par un autre site de la directive en région Haute-Normandie.

Qualité et importance

La Cuesta du Bray picarde constitue une limite nette entre le Pays de Bray au nord et le Plateau de Thelle au sud. Cette position entre deux régions naturelles très différentes et son originalité par rapport à ces zones confèrent à la cuesta du Bray un rôle de frontière mais aussi et surtout de corridor biologique pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore (échange Est-Ouest, support pour la migration de diverses espèces médio-européennes).

Carrefour bioclimatique, des influences à la fois sub-atlantiques, pré-continetales et submontagnardes y sont perceptibles que la flore diversifiée reflète bien. Du point de vue des milieux naturels, on y retrouve notamment toute la série des végétations sur craie marneuse allant des éboulis et de la pelouse marnicole aux boisements sur calcaire en passant par différents stades d'ourlets et de manteaux pré-préforestiers qui illustrent les différents stades dynamiques de la végétation.

Cette mosaïque de milieux naturels constitue un réseau d'intérêt patrimonial majeur pour la

Picardie et son importance au-delà des limites régionales est confirmée par son inscription au réseau Natura 2000. Les milieux ouverts qui couvrent à peine plus de 10% du site sont particulièrement remarquables pour certains : les pelouses à Parnassie des marais forment sur la cuesta du Bray une association végétale endémique picardo-normande (BOULLET, 1986). Le patrimoine naturel forestier qui représente plus de 70% du site, joue également un grand rôle dans sa diversité et les frênaies de pente, dont la conservation est prioritaire au titre de la Directive, en sont l'un des exemples.

La flore du site est très diversifiée. Ce sont les milieux ouverts qui concentrent le plus grand nombre d'espèces, certaines pelouses pouvant abriter plus de 25 espèces par mètre carré. Depuis le milieu des années 1990, au moins 75 espèces d'intérêt patrimonial ont pu être observées sur la Cuesta. Près de 70% de ces espèces sont liés aux pelouses et ourlets calcicoles qui ponctuent le site. 7 espèces sont légalement protégées en Picardie : il s'agit de l'Herminion à un seul bulbe (*Herminium monorchis*), de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), de la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*), du Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), du Polygala chevelu (*Polygala comosa*), de l'Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*) et de la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*). 13 espèces sont vulnérables à gravement menacées d'extinction en Picardie. Cette richesse floristique largement inféodée aux pelouses et ourlets calcicoles est directement dépendante de l'entretien de ces espaces par des activités humaines telles que le pâturage ovin.

En l'état actuel des connaissances, la faune de la cuesta du Bray compte moins d'espèces d'intérêt patrimonial que la flore. Néanmoins, l'intérêt mammalogique peut s'avérer fort de par la présence de trois espèces de Chiroptères de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore », les forêts présentes pouvant avoir un rôle important pour la préservation de *Myotis bechsteini* en Picardie. De plus, le site héberge une des deux entrées d'un ancien tunnel ferroviaire d'un kilomètre de long, tunnel qui héberge environ 300 chauves-souris, soit un site d'importance majeure pour la Picardie notamment en termes de petits *Myotis*. Notons aussi la présence du Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), espèce vulnérable en Picardie.

C'est l'entomofaune qui semble présenter le plus d'intérêt patrimonial. Les lépidoptères diurnes (papillons de jour) et les orthoptères (criquets et sauterelles) sont les groupes les plus connus et les coléoptères, en particulier forestiers, mériteraient d'être plus étudiés.

L'intérêt des papillons du site est très élevé et essentiellement lié au larris. C'est en particulier le cas du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) observé jusqu'en 1998 sur la Réserve naturelle régionale des Larris et Tourbières de Saint-Pierre-ès-champs.

Inscrite à l'annexe II de la Directive "Habitats, Faune, Flore", cette espèce est en fort déclin sur l'ensemble de son aire de répartition. Elle ne compte plus que quelques stations en Picardie. De nombreuses autres espèces de grand intérêt patrimonial, en déclin en Picardie et bien souvent sur une large partie de leur aire de répartition sont également connues. On peut citer l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*) (seule station de l'Oise), la Virgule (*Hesperia comma*), la Lucine (*Hamearis lucina*), la Petite Violette (*Clossiana dia*) ou encore l'Hespérie de la sanguisorbe (*Sialia sertorius*). La Côte Sainte-Hélène est l'un des larris picards les plus riches en papillons de jour d'intérêt patrimonial.

Vulnérabilité

Autrefois, de vastes parcours extensifs de moutons couvraient une bonne part de la cuesta : les habitats forestiers dominant désormais largement, l'abandon du pastoralisme ayant été suivi par une phase de reconquête progressive de la forêt. Pelouses calcicoles, ourlets et lisières calcicoles n'y occupent plus aujourd'hui que des espaces fragmentés de grande valeur et très menacés ; c'est entre autres le cas des pelouses calcaires endémiques du *Parnassio palustris-Thymetum praecocis* à caractère marnicole et particulièrement riche en orchidées et souvent voilées par des junipérais étendus.

La situation fortement régressive pour les pelouses calcicoles actuellement pour une bonne part

embroussaillées ou boisées et nécessitant une intervention d'entretien régulier, divers programmes d'actions conservatoires sont en cours (Réserve Naturelle Volontaire du Mont Sainte-Hélène, larris de Saint-Aubin-en-Bray) ou en projet. Nécessité d'un filtre trophique (haie, boisement) en haut de cuesta pour éviter les descentes de nutriments en situation de contact agricole et restauration globale d'un programme de pâturage extensif à l'échelle de l'ensemble de la cuesta. Interdiction des ouvertures et extensions de marnières au détriment des espaces pelousaires, gestion conservatoire et diversificatrice des anciens fronts et fonds de carrière. Pour les habitats forestiers, gestion ordinaire des potentialités tenant compte de la biodiversité, à l'exclusion de tout nouvel enrésinement. Arrêt de tout mitage urbain par lotissement sur la cuesta.

Habitats d'intérêt communautaire	Couverture	Superficie (ha)	Qualité données	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Globale
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	0,26%	2	Moyenne	Significative	2% \geq p>0	Bonne	Bonne
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	6,46%	50	Moyenne	Bonne	2% \geq p>0	Bonne	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies et des étages montagnard à alpin	< 0.01%	0	Médiocre	Non-significative			
8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard *	0,06%	0,5	Moyenne	Bonne	2% \geq p>0	Moyenne	Significative
9130 - Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	51,68%	400	Moyenne	Bonne	2% \geq p>0	Bonne	Bonne
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	1,42%	11	Moyenne	Bonne	2% \geq p>0	Bonne	Bonne

* : habitat prioritaire

Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code	Nom	Statut	POPULATION					EVALUATION			
			Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Hivernage			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
		Résidence			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Hivernage	0	9	Individus	Très rare	Bonne	Non significative			
		Résidence			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
1324	<i>Myotis myotis</i>	Hivernage	0	6	Individus	Rare	Bonne	2% \geq p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne
		Résidence			Individus	Présente		2% \geq p>0%	Moyenne	Non-isolée	Moyenne

Invertébré visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

Code	Nom	Statut	POPULATION					EVALUATION			
			Taille MIN.	Taille MAX.	Unité	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
6199	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Résidence			Individus	Présente		Non significative			

F. Autres statuts de protection et inventaires en faveur de l'environnement en proximité du site d'étude

1. Au sein des périmètres d'étude

Le périmètre d'étude n'est pas localisé directement au sein d'un périmètre d'inventaires ou protections en faveur du patrimoine naturel.

2. A proximité du périmètre d'étude global

2 ZNIEFF de type 2 sont présentes non loin du secteur d'étude :

60PPI202 - Vallées du Thérain et du petit Thérain en amont de Troissereux
60PDB201 - Pays de Bray

60PDB104 : Massif forestier du Haut Bray de l'Oise et Bois de Crêne
60PPI136 : Forêt domaniale du parc Saint-Quentin
60PDB109 : Prairies alluviales de l'Avelon à Aux-Marais
60PPI135 : Coteau du Thérain, de Fouquencies à Herchies
60PPI134 : Garenne de Houssoye et Mont de Guéhengnies
60PDB111 : Bois de Belloy
60PDB113 : Bocage Brayon de Berneuil-en-Bray
60CLE101 : Montagne et marais de Merlemont, Bois de Hez-Ponchon
60CLE102 : Butte du Quesnoy
60PPI137 : Pelouse du Mont aux Lièvres à Beauvais
60PDB112 : Coteau des carrières de Bongenoult à Allonne
60PDB110 : Carrière souterraine du Larris millet à Saint-Martin-le-Noeud
60PDB107 : Cours d'eau salmonicoles du Pays de Bray : Ru des Martaudes et Ru d'Auneuil
60PPI140 : Réseau de cours d'eau salmonicoles du plateau picard entre Beauvais et Compiègne: Laversines, Aronde et Brêche.

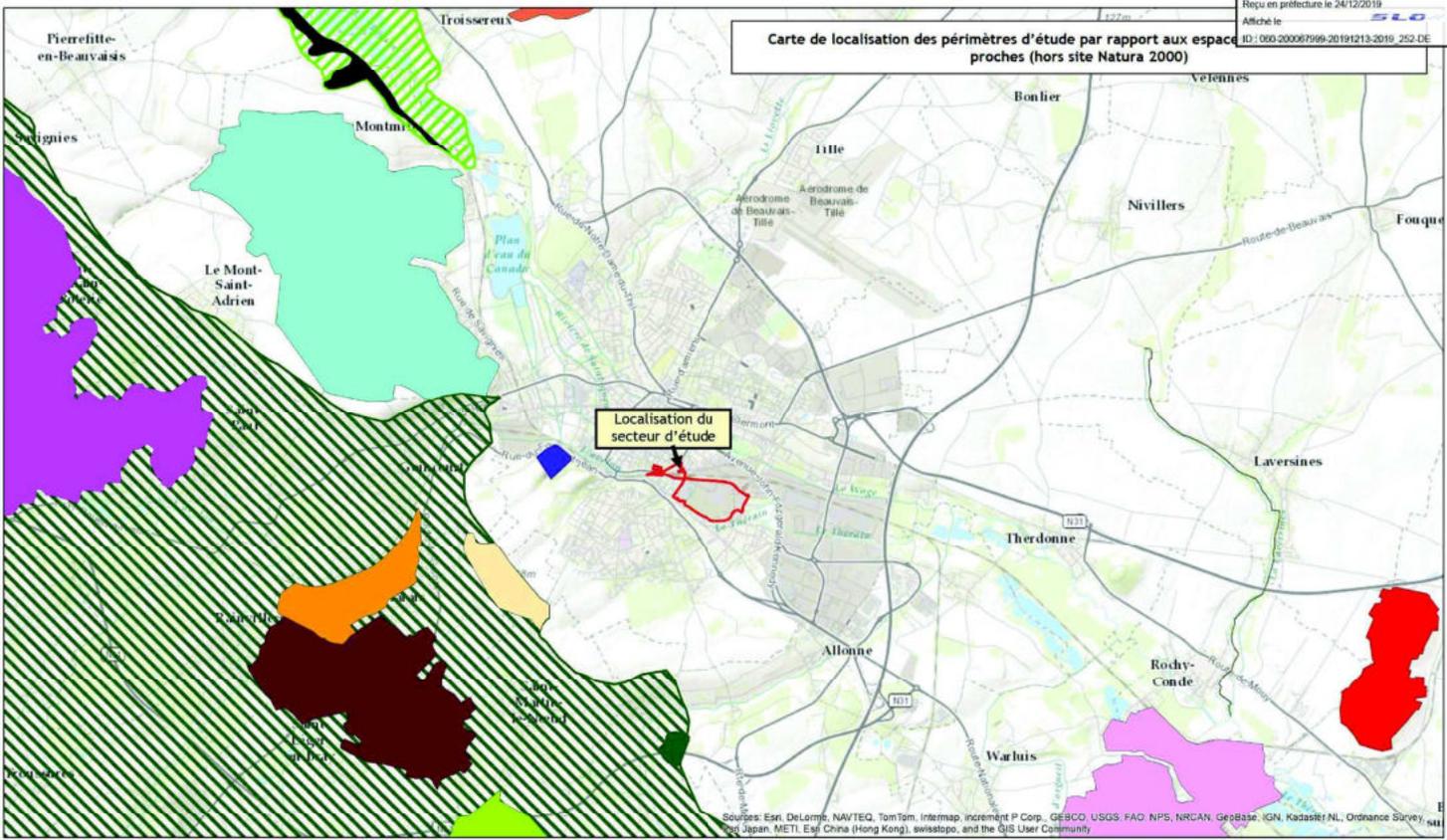
La zone d'étude se situe à un peu plus d'1km de la Zone d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), la plus proche (Pelouse du Mont aux Lièvres à Beauvais).

Ces espaces valent par les milieux calcicoles secs, les milieux humides, les milieux forestiers et les milieux bocagers qui les couvrent, et les espèces animales et végétales patrimoniales et/ou protégées qui les occupent.

Ces espaces d'intérêt en termes de patrimoine naturel ne sont pas remis en cause par le projet.

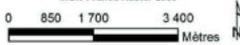
Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000 200067969-20191213-2019_252 DE

Carte de localisation des périmètres d'étude par rapport aux espaces proches (hors site Natura 2000)



<ul style="list-style-type: none">  Sites d'études  ZNIEFF de type 1 sélection  ICCAGE BRAYON DE BERNEUIL-EN-BRAY  BOIS DE BELLOY  BUTTE DU QUESNAY  CARRIÈRE SOUTERRAINE DU LARRIS MILLET À SAINT-MARTIN-LE-NOUËL  COTEAU DES CARRIÈRES DE BONGENULT À ALLONNE  COTEAU DU THÉRAIN, DE FOUQUENES À HERCHES 	<ul style="list-style-type: none">  FORÊT DOMANIALE DU PARC SAINT-QUENTIN  GARENNE DE HOUSOYE ET MONT DE GUEHENGNES  MASSIF FORESTIER DU HAUT BRAY DE LOISE ET BOIS DE CRÈNE  MONTAGNE ET MARAIS DE MERLEMONT, BOIS DE HEZ PONCHON  PELOUSE DU MONT AUX LIVRES À BEAUVAIS  PRÉAIRES ALLUVIALES DE LAUVELON, À AUX-MARAIS  RÉSEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PLATEAU PICARD ENTRE BEAUVAIS ET COMPIÈGNE: LAVERSINES, ARONDE ET BRÈCHE  ZNIEFF de type 2 sélection  PAYS DE BRAY  VALLÉES DU THÉRAIN ET DU PETIT THÉRAIN EN AMONT DE TROSSEREUX
--	---

Réalisation ALFA Environnement, 2014
 ©IGN-France Raster 2009



G. Objet de l'étude

Cette étude vise à déterminer si le projet de ZAC peut avoir des effets sur les sites d'intérêt communautaire.

Le projet se traduit par des aménagements sur des friches industrielles, végétalisées ou non, une partie de friche boisée et un parc public.

Il intègre la construction de 335 maisons de ville, 430 logements collectifs et intermédiaires et 11 500m² de surface de plancher pour les activités.

Le projet assure la préservation d'un cordon boisé le long du Thérain avec aménagement pour l'accueil du public et conservation des espaces à plus fort enjeux écologiques (vieux arbres, Orme lisse - arbre-hôte du Thécla de l'Orme). Cet espace préservé vise à assurer la conservation de la connexion écologique le long du Thérain et de la renforcer sur la partie amont notamment.

La cartographie suivante illustre le projet (source : Atelier LD, Expertise urbaine, Indigo, Biotope).



II. Description du site et patrimoine naturel sur le périmètre des parcelles et de leurs abords

Les éléments suivants sont issus d'inventaires de terrain sur le périmètre d'études de juin 2013 à juin 2014.

Le bilan de cette expertise écologique est repris ci-dessous.

A. ZI n° 1 - Secteurs Labrosse et Dupont et Bosch

1) Description des habitats naturels et semi-naturels

Le secteur d'étude ne présente pas d'habitats naturels à très forte valeur patrimoniale de façon intrinsèque, il présente toutefois une grande variété d'habitats avec des emprises importantes qui favorisent l'expression d'une faune et d'une flore diversifiées et parfois tout à fait remarquable.

Le site longe le Thérain pour une bonne partie et est constitué outre des berges de ce dernier, d'espaces en déprise après cessation d'activités industrielles ou de terrain toujours en activités. A noter qu'un des espaces est en évolution spontanée depuis près de 30 ans. Il s'agit d'un terrain remblayé et pollué où s'est développée une végétation ligneuse spontanée. Par ailleurs, un ancien parc résiduel existe le long du Thérain.

Ces différents habitats naturels à semi-naturels sont décrits et cartographiés ci-après.

Espaces verts entretenus (cor. Biot. : 85.12 / 85.2 / 85.31) et végétations prairiales dérivées (cor. Biot. : 38.2)

Les espaces « verts » du site sont essentiellement situés sur les accotements des voies d'accès. Quelques espaces verts persistent dans les emprises des zones industrielles toujours en activité, ils sont alors régulièrement entretenus par tonte.

Là où cet entretien est très régulier, ne s'observe qu'une flore appauvrie dominée par le Ray gras anglais (*Lolium perenne*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), la Pâquerette (*Bellis perennis*) et le Pâturin annuel (*Poa annua*).

Dans certaines emprises industrielles en déprise, l'irrégularité de l'entretien et son espacement dans le temps ont permis à des végétations de type prairiales de se développer notamment à la faveur de talus.

Ainsi, des végétations de l'*Arrhenatherion elatioris* parviennent localement à s'exprimer, permettant aux centaurees (*Centaurea spp*), et même à l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), une espèce végétale d'intérêt patrimonial, de se développer.

Ces « prairies » sont toutefois trop réduites pour attirer une faune spécifique et ne s'y observent que quelques passereaux anthropophiles ou quelques papillons migrants.

Alignements d'arbres ornementaux (cor. Biot. : 84.1)

Dans l'ancien parc, dans les emprises bâties et le long des voies routières, des alignements de platanes ou de tilleuls sont présents.

Ils ont avant tout un objectif paysager mais peuvent également servir d'habitats à quelques espèces de passereaux des parcs et jardins (verdiers, mésanges, pinsons...).



Friche herbacée (cor. Biot. : 87.1 / 87.2)

Lorsque la déprise est plus ancienne, une végétation de friche s'y développe spontanément. Selon la durée depuis laquelle l'espace est en déprise la végétation est plus ou moins structurée voire en cours d'embroussaillage plus ou moins important.

La nature du substrat influe également sur le type de végétation implantée. Ainsi, lorsque le substrat est majoritairement composé de produits de démolition de bâtiments, on observe une végétation mal différenciée mais présentant une part importante d'espèces annuelles ou bisannuelles, avec une majorité d'espèces considérées comme invasives ou potentiellement invasives : Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*), Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), Epilobe à fruits courts (*Epilobium brachycarpum*) très souvent en cours de colonisation plus ou moins importante par le Buddléia de David (*Buddleia davidii*). Certaines friches présentent même un couvert presque exclusivement composé de Buddléia (espace à l'arrière de l'entreprise Labrosse où des bâtiments ont été démantelés).

Ce type d'espace ne présente pas d'intérêt écologique même si quelques espèces de passereaux peuvent y nicher ou que les populations de papillons butinant les buddléias peuvent être importantes.

D'autres espaces en friche sont d'un intérêt un peu supérieur. Ils se sont développés sur un substrat plus « naturel » même s'il peut être pollué. On y observe ainsi des formations avec le Torilis des champs (*Torilis arvensis*) ou la Molène pulvérulente (*Verbascum pulverulentum*).

S'y développe une mosaïque de végétation dominée toutefois par les végétations de l'*Artemisetea* et du *Dauco-Melilotion*.

Lorsqu'elles sont situées en lisière de boisement, ces friches offrent une ressource en nectar appréciée des papillons plus forestiers, comme le Thécla de l'Orme (*Satyrium w-album*) ou l'Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*).

Ces friches sont également occupées par des orthoptères, comme le Phanéroptère porte-faux (*Phaneroptera falcata*).

Dans certains cas, on observe également un envahissement par la Renouée du Japon et la Renouée de Sacchaline qui forment des formations denses et hautes avec un couvert herbacé quasi inexistant.



Fourrés arbustifs et ronciers (cor. Biot. : 31.8 / 31.831)

Les ronciers et fourrés du *Prunetalia* forment le plus souvent une mosaïque avec les végétations herbacées, les premières années, favorable aux espèces d'oiseaux et d'insectes en particulier.

A noter que dans certains cas, la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) ou le Buddléia de David (*Buddleja davidii*) forment des couverts monospécifiques denses très peu favorables aux espèces locales, en dehors de l'alimentation de quelques papillons sur les buddléias.



Les espaces forestiers (cor. Biot. : 41.H)

Le site est couvert par un bois issu :

- pour partie de l'évolution d'un ancien parc (marronniers, platanes, charmes...) situé en bordure du Thérain qui connaît une colonisation spontanée par des espèces locales
- une grande partie de l'ancien parc qui a été largement soumise à un apport de remblais (gravats pollués) dans les années 1970. Cet apport a largement favorisé le développement d'un boisement pionnier dominé par l'Erable sycomore, le Frêne et les saules, avec un sous-bois très rudéral, dominé par l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et le Lierre (*Hedera helix*) avec très localement apparition des premières espèces forestières de sous-bois : Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*), Laurier des bois (*Daphne laureola*), Laïche à épis pendants (*Carex pendula*), Laïche espacée (*Carex remota*) et Laïche des forêts (*Carex sylvatica*).

Ce boisement est donc composé d'essences plantées pour partie (avec développement également de semis issus de ces espèces plantées en particulier du Marronnier et de l'Erable faux-platane - *Acer platanoides*) et d'un bois post-pionnier (sur remblais pollués - cf. photographies aériennes IGN 1971 et 1977) d'une trentaine d'années composé d'essences spontanées avec essentiellement le Frêne (*Fraxinus excelsior*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et le Saule cendré (*Salix cinerea*).



En un point du boisement originel au bord du Thérain, se développent 4 grands Ormes lisses (*Ulmus laevis*), une espèce protégée régionalement. Il n'a pas été possible de déterminer si ces arbres sont spontanés ou issus de plantations anciennes (non alignés, d'espacements variables). Ils sont par ailleurs le support de développement du Thécla de l'Orme (*Satyrium w-album*), une espèce très rare et considérée comme en danger d'extinction au niveau régional (et plus largement dans la moitié nord de la France).

Ce boisement présente également de vieux arbres dont certains (marronniers, platanes) sont dépérissants, ils servent d'habitat de nidification aux Pics vert et épeiche, voire à d'autres espèces cavernicoles dont les mésanges mais aussi les Chiroptères, groupe représenté par au moins 3 espèces, dont la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), espèce protégée, assez rare et vulnérable régionalement.



Plus à l'est, un second boisement « spontané » s'est développé sur une parcelle limitée au sud et à l'ouest par un ruisseau (et l'entreprise Bosch à l'ouest), au nord par des habitations et à l'est par la rue Emmaüs.

Essentiellement composé d'essences spontanées, le Frêne (*Fraxinus excelsior*) est dominant, accompagné de l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

Il présente un sous-bois rudéral (Ortie, Benoîte commune, Grande Chélidoine) et est colonisé par des lianes (Houblon - *Humulus lupulus*, Clématite des haies - *Clematis vitalba*).

Sur les rives du Thérain se développent de façon relictuelle quelques formations pouvant être rattachées aux aulnaies alluviales : l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) forme la strate arborée dominante, la strate arbustive voit également le développement de l'Aulne, souvent associé à l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), la strate herbacée est quant à elle majoritairement dominée par des espèces végétales eutrophiles (*Urtica dioica*, *Geum urbanum*, *Hedera helix*...) qui traduit un état de conservation non optimal de cette végétation.

Vue aérienne IGN 1977.



Cours d'eau et ses berges (cor. Biot. : 24.1 / 37.1 / 37.25 /44.33)

Le Thérain longe la partie sud du site et le traverse sur sa partie ouest.

Il présente une végétation aquatique assez abondante sur les parties bien éclairées, mais à l'inverse très peu là où les arbres dominent largement les berges.

S'observent ainsi notamment d'importants herbiers de Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), de callitriches...



Les berges montrent un profil assez homogène avec des pentes abruptes qui limitent le développement des végétations hygrophiles. On note toutefois des secteurs relictuels d'aulnaies à grandes herbes (cor. Biot. : 44.33) et de mégaphorbiaies (cor. Biot. : 37.1 / 37.25), avec notamment la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*). Ces habitats d'intérêt écologique témoignent de la végétation qui devait s'exprimer autrefois sur les bords du Thérain. Ils sont toutefois très réduits en surface et ne présentent pas d'intérêt élevé pour la faune spécifique.

Notons également la présence d'un petit cours d'eau, où parviennent à se développer des petites hydrophytes notamment le Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*). Sur sa portion amont, les berges sont largement colonisées par des arbres, avec développement très limité des hydrophytes, sur sa partie aval, il est en contexte plus ouvert, et traverse des « espaces verts » de zones industrielles, avec un développement important de ces végétations.

Ces végétations sont les rares du secteur d'étude à pouvoir être rapprochées de végétations de zones humides.



Quelques oiseaux aquatiques fréquentent le Thérain : Canard colvert, Gallinule Poule d'eau, Héron cendré...

Les odonates sont représentés par deux espèces : le Calopteryx éclatant (*Calopteryx splendens*) et le Calopteryx vierge (*Calopteryx virgo*), caractéristiques des cours d'eau.

Pelouses sur schistes ou substrat secs (cor. Biot. : 34.1 x 87.2)

Très localement, et particulièrement près de la voie ferrée, dans l'emprise de l'ancienne usine Bosch, des végétations de types "pelouses naturelles" se développent. S'y observent des végétations dominées par des petites plantes annuelles, de l'Orpin âcre et la Linaire couchée (*Linaria supina*), une espèce végétale d'intérêt patrimonial. Ces formations restent toutefois trop peu étendues pour être favorables à des espèces animales inféodées à ce type d'habitat. Ces végétations bénéficient de la proximité de la voie ferrée pour leur diversification.



Les espaces bâtis (cor. Biot. : 86.1)

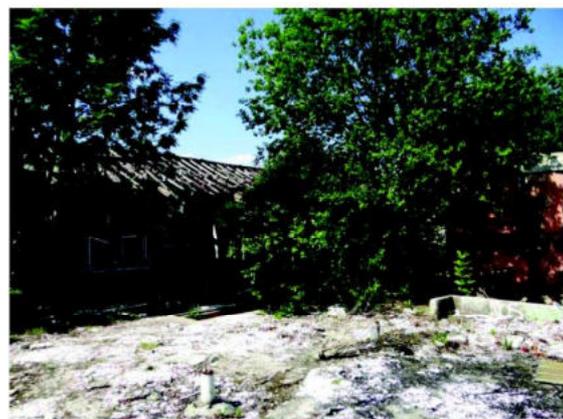
L'essentiel des bâtiments sont des bâtiments industriels n'offrant que peu (voire aucun) de gîtes aux espèces animales.

La plupart de ces bâtiments ne présente donc pas d'intérêt écologique.

Notons par ailleurs qu'un certain nombre de bâtiments sont à l'abandon, ils sont plus ou moins dégradés selon l'ancienneté de l'abandon.

Certains bâtiments (ex : emprise Bosch) sont en cours de démantèlement.

A noter l'existence de bassins très artificiels dans les enceintes avec berges très abruptes et minérales (structures bétonnées) qui ont une vocation défensive. Quelques espèces de faune et de flore colonisent ces espaces : La Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*) et le Potamot cf pectiné (*Potamogeton cf. pectinatus*) s'y développent. Quelques espèces d'insectes aquatiques parviennent à s'y développer (notonectes, mais aussi des libellules avec observations d'exuvies d'anisoptères et de zygoptères - aucun imago observé, le bassin sert de lieux de reproduction assez "exceptionnel" pour des individus en dispersion n'ayant pas trouvé d'autres sites favorables ou d'espèces peu exigeantes comme l'Aesche bleue et l'Anax empereur).



**Cartographie des habitats naturels et semi-naturels sur le secteur B
(Alfa Environnement, 2014)**



- Sites d'études sélection
- Zone principale de remblais aptéris pollués
- Zone principale de remblais importants pollués (béton, gravats)
- Arbre remarquable mort ou à cavité
- Arbre remarquable par la taille
- Pont
- Lits des rivières
- Zones rudérales à Buddleia
- Zones rudérales à Buddleia x Fourrés
- Alignement d'arbres (Thuyas)
- Zones rudérales à Renouée du Japon
- Prairie à fourrage des plaines X Peiuses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus
- Autres bois caducifoliés (Acer pseudoplatanus et/ou Fraxinus excelsior dominants)
- Alignement d'arbres
- Autres bois caducifoliés (Acer pseudoplatanus)
- Bassins de parcs
- Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
- Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes
- Clairières forestières
- Communautés à Reine des prés et communautés associées
- Jardins ornementaux
- Peiuses pionnières médio-européennes X Zones rudérales
- Petits parcs et squares citadins
- Prairies à fourrage des plaines
- Prairie à fourrage des plaines X Zones rudérales
- Peiuses de parcs
- Prairies humides de transition à hautes herbes
- Ronciers
- Terrains en friches
- Terrain en friches à Buddleia
- Zone imperméabilisée non végétalisée
- Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts
- Peiuses pionnières médio-européennes
- Zones rudérales

Realisation ALFA Environnement
©IGN-France Re



2) Intérêt floristique

230 taxons de plantes supérieures ont été inventoriés lors des prospections sur le site (ALFA Environnement, 2014). La période d'inventaire étendue sur un cycle annuel, sans prétendre à l'exhaustivité (espèces à éclipse pouvant ne pas être détectées), permet de viser une bonne représentativité des relevés, la nature des habitats laisse par ailleurs à penser qu'aucune espèce à très forte valeur patrimoniale ait pu échapper aux relevés.

Le classement suivant présente la répartition des espèces végétales selon leur rareté et les menaces en Picardie d'après *l'Inventaire de la flore vasculaire de Picardie* (CRP/CBNBL, 2012 - voir détail des sigles en annexe).

Analyse patrimoniale :

Catégorie	Abréviation	Nombre de taxons observés
RARETE		
Très commun	CC	77
Commun	C	76
Assez commun	AC	41
Peu commun	PC	16
Assez rare	AR	9
Rare	R	6
Très rare	RR	/
Exceptionnel	E	1
Indéterminé		4
TOTAL		230
MENACE		
Gravement menacée d'extinction	CR	-
Menacée d'extinction	EN	-
Vulnérable	VU	-
Quasi menacée	NT	2
Espèces patrimoniales		12
Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF		9
Espèces indicatrices de zone humide		28
Protection nationale		-
Protection régionale		1 (Orme lisse)
Espèces exotiques envahissantes		5 avérées, 5 potentielles

En résumé :

- Une diversité relativement importante de la zone d'étude qui s'explique par une diversité des milieux avec la présence du cours d'eau et de secteurs hygrophiles, de friches herbacées, d'un vaste boisement et de fourrés et bandes boisées.
- 1 espèce protégée au niveau régional, l'Orme lisse (*Ulmus laevis*)
- 2 espèces quasi-menacées : la Molène floconneuse (*Verbascum pulverulentum*) et l'Orme lisse
- 12 espèces d'intérêt patrimonial et 9 considérées comme déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF ont été relevées, elles sont listées dans le tableau ci-après.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté en Picardie	Menace en Picardie	Législatio	Menacé / Disparu e Picardie	Espec déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachée	PC	LC			
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	AR	LC	A2<>6; C(1)		Oui
<i>Daphne laureola</i>	Daphné lauréole	AR	LC			Oui
<i>Dipsacus pilosus</i>	Cardère poilue	AR	LC			Oui
<i>Geranium rotundifolium</i>	Géranium à feuilles rondes	AR	LC			
<i>Linaria supina</i>	Linaire couchée	R	LC			Oui
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons	PC	LC	C0		Oui
<i>Taxus baccata</i>	If commun	AR	NA	C0		Oui
<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs	R	LC			
<i>Ulmus glabra</i>	Orme des montagnes	PC	LC			Oui
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse	R	NT	R1		Oui
<i>Verbascum pulverulentum</i>	Molène floconneuse	R	NT			Oui

Molène floconneuse - *Verbascum pulverulentum*Orme lisse - *Ulmus laevis*Daphné lauréole - *Daphne laureola*Orchis pyramidal - *Anacamptis pyramidalis*Torilis des champs - *Torilis arvensis*

Par ailleurs, 10 espèces considérées comme invasives (A) ou potentiellement invasives (P) ont été recensées :

- Buddleia de David, *Buddleja davidii* (A)
- Renouée du Japon, *Fallopia japonica* (A)
- Balsamine géante, *Impatiens glandulifera* (A)
- Robinier faux-acacia, *Robinia pseudoacacia* (A)
- Solidage du Canada, *Solidago canadensis* (A)
- Marronnier d'Inde, *Aesculus hippocastanum* (P)
- Vergerette du Canada, *Conyza canadensis* (P)
- Vergerette annuelle, *Erigeron annuus* (P)
- Matricaire discoïde, *Matricaria discoidea* (P)
- Sénéçon du Cap, *Senecio inaequidens* (P)



Vergerette annuelle - *Erigeron annuus*

Notons que l'Epilobe à fruits courts était inconnue en Picardie, toutefois, dans les régions périphériques (île de France, Nord-Pas-de-Calais), elle est surveillée pour son caractère potentiellement invasif. Elle présente de très importantes populations sur plusieurs friches du secteur d'étude sans pour autant sembler menacer ces milieux qui sont très « perturbés » et occupés par d'autres espèces au caractère également invasif et par des espèces locales au caractère rudéral.



Epilobe à fruits courts - *Epilobium brachycarpum*

La Renouée du Japon est l'espèce la plus virulente des espèces invasives identifiées sur le périmètre d'étude lors des prospections. Elle doit faire l'objet d'une grande attention lors de travaux pour empêcher sa dissémination mais aussi tenter de réduire sa population sur le site, notamment là où des espaces verts pourraient être créés.

Les opérations de terrassements doivent être précédées d'une phase de suppression des pieds de Renouées (avec ramassage et évacuation) pour limiter les risques de dissémination (les engins devront être soigneusement nettoyés), en cas d'apport de terres, ces dernières devront avoir une origine garantissant l'absence de rhizomes ou semences de Renouée du Japon.



Renouée du Japon - *Fallopia japonica*

La Vigne-vierge et le Buddleia devront aussi faire l'objet d'une attention particulière pour éviter leur trop fort développement, notamment là où sont maintenus ou créés des espaces boisés.

La Vergerette du Canada, la Vergerette annuelle et le Sénéçon du cap sont moins "dangereuses" pour les habitats naturels et semi-naturels du secteur d'étude, ces espèces se développant essentiellement dans les espaces en friche.

La Balsamine géante quant à elle se développe sur les berges du Thérain. Elle tend essentiellement à coloniser les portions les moins boisées des berges. L'espèce est néanmoins répandue sur les berges du cours d'eau (au delà du périmètre d'étude) rendant difficile une lutte efficace à la seule échelle du projet.



Balsamine géante - *Impatiens glandulifera*

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le

ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Liste des espèces floristiques relevées sur le site au cours des prospections (Bilan 2019)

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Menace en Picardie	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissantes en Picardie
ACERACEAE	<i>Acer campestre</i> L.	Érable champêtre	I(NSC)	C	LC					
ACERACEAE	<i>Acer platanoides</i> L.	Érable plane	I?(NSC)	AC	LC					
ACERACEAE	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore	I?(NSC)	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	I(C)	CC	LC					
APIACEAE	<i>Aegopodium podagraria</i> L.	Podagraire	I(NSC)	AC	LC					
HIPPOCASTANACEAE	<i>Aesculus hippocastanum</i> L.	Marronnier d'Inde	C(S)	AC	NA					P
ROSACEAE	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	I	C	LC					
POACEAE	<i>Agrostis capillaris</i> L.	Agrostide capillaire	I	AC	LC					
POACEAE	<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Agrostide stolonifère	I	CC	LC				Oui	
BRASSICACEAE	<i>Alliaria petiolata</i> (Bieb.) Cavara et Grande	Alliaire	I	C	LC					
BETULACEAE	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	I(NSC)	C	LC				Oui	
ORCHIDACEAE	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Rich.	Orchis pyramidal	I	AR	LC	A2<>6; C(1)	Oui	Oui		
PRIMULACEAE	<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge	I	C	LC					
APIACEAE	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	Anthrisque sauvage	I	CC	LC					
POACEAE	<i>Apera spica-venti</i> (L.) Beauv.	Jouet du vent	I	AC	LC					
ROSACEAE	<i>Aphanes arvensis</i> L.	Alchémille des champs	I	PC	LC					
APIACEAE	<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag.	Ache faux-cresson	I	AC	LC				Oui	
BRASSICACEAE	<i>Arabis thaliana</i> (L.) Heynh.	Arabette de Thalius	I	AC	LC					
ASTERACEAE	<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane	I	AC	LC					
CARYOPHYLLACEAE	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	Sabline à feuilles de serpolet	I	C	LC					
POACEAE	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl	Fromental élevé	I	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	I	CC	LC					
ARACEAE	<i>Arum italicum</i> Mill.	Gouet d'Italie	SC(I?N)	AR	NA					
ARACEAE	<i>Arum maculatum</i> L.	Gouet tacheté	I	CC	LC					
ASPLENIACEAE	<i>Asplenium scolopendrium</i> L.	Scolopendre langue-de-cerf	I	AC	LC					

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Merace en Picardie	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissantes en Picardie
ASTERACEAE	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	I(SC)	CC	LC					
BETULACEAE	<i>Betula pendula</i> Roth	Bouleau verruqueux	I(NC)	C	LC					
BETULACEAE	<i>Betula pubescens</i> Ehrh.	Bouleau pubescent	I	AC	LC				Oui	
POACEAE	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) Beauv.	Brachypode des bois	I	C	LC					
POACEAE	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Brome mou	I	CC	LC					
POACEAE	<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome stérile	I	CC	LC					
BUDDLEJACEAE	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddléia de David	Z(SC)	AC	NA					A
CONVOLVULACEAE	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Brown	Liseron des haies	I	CC	LC				Oui	
CAMPANULACEAE	<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Campanule à feuilles rondes	I	AC	LC					
BRASSICACEAE	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med.	Capselle bourse-à-pasteur	I	CC	LC					
BRASSICACEAE	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée	I	CC	LC					
CYPERACEAE	<i>Carex hirta</i> L.	Laïche hérissée	I	C	LC					
CYPERACEAE	<i>Carex pendula</i> Huds.	Laïche pendante	I	AC	LC				Oui	
CYPERACEAE	<i>Carex remota</i> Jusl. ex L.	Laïche espacée	I	AC	LC				Oui	
CYPERACEAE	<i>Carex spicata</i> Huds.	Laïche en épi	I	PC	LC					
CYPERACEAE	<i>Carex sylvatica</i> Huds.	Laïche des forêts	I	C	LC					
BETULACEAE	<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme commun	I(NSC)	CC	LC					
POACEAE	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E. Hubbard	Catapode rigide	I	PC	LC					
ASTERACEAE	<i>Centaurea jacea</i> L.	Centauree jacée	I(C)	C	LC					
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céaiste commun	I	CC	LC					
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céaiste aggloméré	I	C	LC					
APIACEAE	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché	I	C	LC					
PAPAVERACEAE	<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	I	C	LC					
CHENOPODIACEAE	<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc	I	CC	LC					
ONAGRACEAE	<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	I	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	I	CC	LC					
RANUNCULACEAE	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	I	CC	LC					

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Merace en Picardie	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissant en Picardie
LAMIACEAE	<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Clinopode commun	I	AC	LC					
CONVOLVULACEAE	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Liseron des champs	I	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Coryza canadensis</i> (L.) Cronq.	Vergerette du Canada	Z	C	NA					P
CORNACEAE	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	I(C)	CC	LC					
BETULACEAE	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier commun	I(S?C)	CC	LC					
MALACEAE	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	I(NC)	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Crepis biennis</i> L.	Crépide bisannuelle	I	AR	LC					
ASTERACEAE	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire	I	CC	LC					
SCROPHULARIACEAE	<i>Cymbalaria muralis</i> P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.	Cymbalaire des murs	Z	C	NA					
POACEAE	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	I(NC)	CC	LC					
THYMELAEACEAE	<i>Daphne laureola</i> L.	Daphné lauréole	I	AR	LC		Oui	Oui		
APIACEAE	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte commune	I(SC)	CC	LC					
POACEAE	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire sanguine	I	C	LC					
DIPSACACEAE	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère sauvage	I	C	LC					
DIPSACACEAE	<i>Dipsacus pilosus</i> L.	Cardère poilue	I	AR	LC		Oui	Oui	Oui	
DRYOPTERIDACEAE	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott	Fougère mâle	I	C	LC					
BORAGINACEAE	<i>Echium vulgare</i> L.	Vipérine commune	I	AC	LC					
POACEAE	<i>Elymus repens</i> (L.) Gould	Chiendent commun	I	CC	LC					
ONAGRACEAE	<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Épilobe en épi	I	AC	LC					
ONAGRACEAE	<i>Epilobium brachycarpum</i> C. Presl	Épilobe à fruits courts	A	?	NA					
ONAGRACEAE	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Épilobe hérissé	I	CC	LC				Oui	
ONAGRACEAE	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb.	Épilobe à petites fleurs	I	CC	LC				Oui	
ORCHIDACEAE	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Épipactis à larges feuilles	I	AC	LC	A2<>6; C(1)				
EQUISETACEAE	<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs	I	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf.	Vergerette annuelle	Z	PC	NA					P
GERANIACEAE	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	Bec-de-cigogne à feuilles de ciguë	I	AC	LC					
BRASSICACEAE	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	Drave printanière	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire chanvrine	I	C	LC				Oui	
FAGACEAE	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	I(NC)	C	LC					

Envoyé en préfecture le 24/12/2019

Reçu en préfecture le 24/12/2019

Affiché le

ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Merace en Picardie	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissant en Picardie
POLYGONACEAE	<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decraene	Renouée du Japon	Z	C	NA					A
POACEAE	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Fétuque roseau	I(NC)	C	LC					
POACEAE	<i>Festuca pratensis</i> Huds.	Fétuque des prés	I	PC	LC					
POACEAE	<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge	I(C)	C	LC					
ROSACEAE	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.	Reine-des-près	I	C	LC				Oui	
OLEACEAE	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	I(NC)	CC	LC					
RUBIACEAE	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	I	CC	LC					
RUBIACEAE	<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet commun	I	CC	LC					
GERANIACEAE	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	I	C	LC					
GERANIACEAE	<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	I	C	LC					
GERANIACEAE	<i>Geranium pusillum</i> L.	Géranium fluet	I	C	LC					
GERANIACEAE	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm. f.	Géranium des Pyrénées	Z	C	NA					
GERANIACEAE	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert	I	CC	LC					
GERANIACEAE	<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Géranium à feuilles rondes	I	AR	LC		Oui			
ROSACEAE	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	I	CC	LC					
LAMIACEAE	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	I	CC	LC					
ARALIACEAE	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant	I(C)	CC	LC					
APIACEAE	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune	I	CC	LC					
POACEAE	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	I	CC	LC					
POACEAE	<i>Hordeum murinum</i> L.	Orge queue-de-rat	I	C	LC					
CANNABACEAE	<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	I	C	LC				Oui	
LILIACEAE	<i>Hyacinthoides hispanica</i> (Mill.) Rothm.	Jacinthe d'Espagne	C(S)	E?	NA					
HYPERICACEAE	<i>Hypericum dubium</i> Leers	Millepertuis anguleux	I	AC	LC				Oui	
HYPERICACEAE	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	I	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée	I	C	LC					
AQUIFOLIACEAE	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx	I(C)	AC	LC					
BALSAMINACEAE	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine géante	Z(SC)	AR	NA				Oui	A
ASTERACEAE	<i>Inula conyzae</i> (Griesselich) Meikle	Inule conyze	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Lactuca serriola</i> L.	Laitue scariole	I	C	LC					

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Merace en Picardie	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissantes en Picardie
LAMIACEAE	<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	I	CC	LC					
LAMIACEAE	<i>Lamium galeobdron</i> (L.) L.	Lamier jaune	I (NSC)	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune	I	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Leontodon autumnalis</i> L.	Liondent d'automne	I	AC	LC					
ASTERACEAE	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite	I(C)	CC	LC					
OLEACEAE	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	I(C)	CC	LC					
SCROPHULARIACEAE	<i>Linaria supina</i> (L.) Chazelles	Linaire couchée	I	R	LC		Oui	Oui		
SCROPHULARIACEAE	<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Linaire commune	I	C	LC					
POACEAE	<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass anglais	I	CC	LC					
CAPRIFOLIACEAE	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois	I	C	LC					
FABACEAE	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé	I(NC)	C	LC					
LYTHRACEAE	<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire commune	I	C	LC				Oui	
MALVACEAE	<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire discoïde	Z	CC	NA					P
ASTERACEAE	<i>Matricaria recutita</i> L.	Matricaire camomille	I	CC	LC					
FABACEAE	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne tachée	I	PC	LC		Oui			
FABACEAE	<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline	I(C)	CC	LC					
FABACEAE	<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée	SC(N?)	AC	NA					
FABACEAE	<i>Melilotus albus</i> Med.	Mélicot blanc	I	AC	LC					
FABACEAE	<i>Melilotus</i> sp.	Mélicot								
EUPHORBIACEAE	<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	I	CC	LC					
EUPHORBIACEAE	<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Mycelis muralis</i> (L.) Dum.	Laitue des murailles	I	AC	LC					
BORAGINACEAE	<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	Myosotis des champs	I	CC	LC					
BORAGINACEAE	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel ex Schult.	Myosotis rameux	I	PC	LC					
HALORAGACEAE	<i>Myriophyllum spicatum</i> L.	Myriophylle en épi	I	PC	LC					
BRASSICACEAE	<i>Nasturtium officinale</i> R. Brown	Cresson officinal	I(C)	AC	LC				Oui	
SCROPHULARIACEAE	<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dum.	Odontite rouge	I	C	LC					
LAMIACEAE	<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	I	C	LC					
PAPAVERACEAE	<i>Papaver dubium</i> L.	Coquelicot douteux	I	AC	LC					

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Merace en Picardie	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissantes en Picardie
PAPAVERACEAE	<i>Papaver rhoeas</i> L.	Grand coquelicot	I(C)	CC	LC					
APIACEAE	<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé	IZ(C)	C	LC					
POLYGONACEAE	<i>Persicaria maculosa</i> S.F. Gray	Renouée persicaire	I	CC	LC					
POACEAE	<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau	I(SC)	C	LC			Oui		
POACEAE	<i>Phleum pratense</i> L.	Fiéole des prés	I(NC)	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	I	C	LC					
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	I	CC	LC					
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles	I	CC	LC					
POACEAE	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	I	CC	LC					
POACEAE	<i>Poa pratensis</i> L.	Pâturin des prés	I(NC)	C	LC					
POACEAE	<i>Poa trivialis</i> L.	Pâturin commun	I(NC)	CC	LC					
POLYGONACEAE	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux	I	CC	LC					
DRYOPTERIDACEAE	<i>Polystichum aculeatum</i> (L.) Roth	Polystic à aiguillons	I	PC	LC	C0	Oui	Oui		
SALICACEAE	<i>Populus sp.</i>	Peuplier sp.								
SALICACEAE	<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble	I	C	LC					
ROSACEAE	<i>Potentilla recta</i> L.	Potentille droite	NA	R	NA					
ROSACEAE	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	I	CC	LC					
PRIMULACEAE	<i>Primula elatior</i> (L.) Hill	Primevère élevée	I	AC	LC					
LAMIACEAE	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	I	CC	LC					
AMYGDALACEAE	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Merisier	I(NC)	CC	LC					
AMYGDALACEAE	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	I(NC)	CC	LC					
FAGACEAE	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	I(NC)	CC	LC					
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre	I	CC	LC					
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	I	CC	LC			Oui		
RESEDACEAE	<i>Reseda lutea</i> L.	Réséda jaune	I	C	LC					
GROSSULARIACEAE	<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge	IC(NS)	C	LC					
FABACEAE	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	NC	AC	NA					A
ROSACEAE	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	I	C	LC					
ROSACEAE	<i>Rosa canina</i> L. s. str.	Rosier des chiens	I	C	LC					
ROSACEAE	<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleuâtre	I	C	LC			Oui		
ROSACEAE	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott	Ronce à feuilles d'orme	I	PC	LC					
POLYGONACEAE	<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	I	C	LC					

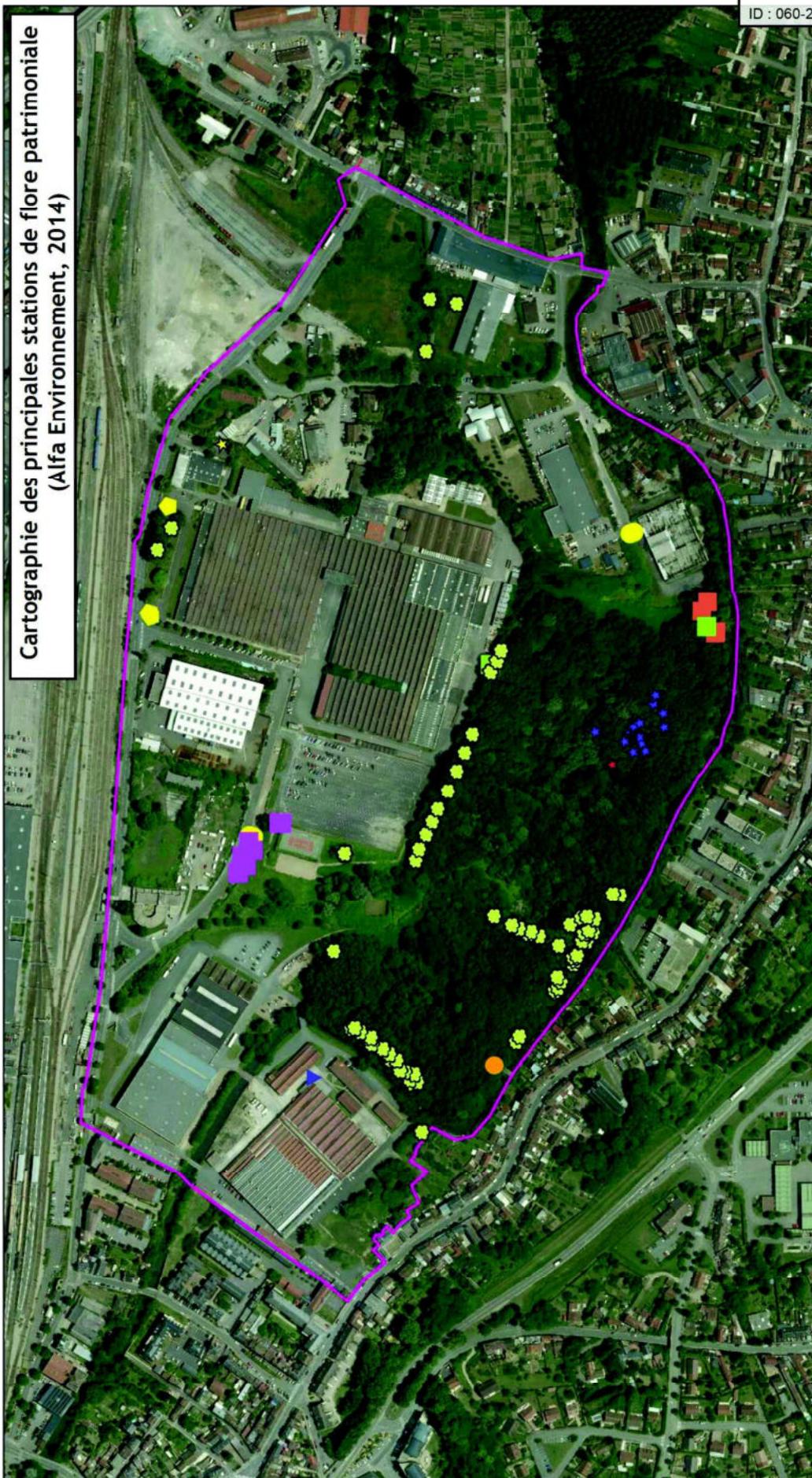
Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Merace en Picardie	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissantes en Picardie
CARYOPHYLLACEAE	<i>Sagina apetala</i> Ard.	Sagine apétale	I	AC	LC					
SALICACEAE	<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	I(C)	C	LC				Oui	
SALICACEAE	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	I	CC	LC					
SALICACEAE	<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	I	AC	LC				Oui	
SALICACEAE	<i>Salix viminalis</i> L.	Saule des vanniers	I(NC)	PC	LC				Oui	
CAPRIFOLIACEAE	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	I(NSC)	CC	LC					
SAXIFRAGACEAE	<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	Saxifrage tridactyle	I	AC	LC					
SCROPHULARIACEAE	<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Scrofulaire aquatique	I	C	LC				Oui	
CRASSULACEAE	<i>Sedum acre</i> L.	Orpin âcre	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Senecio erucifolius</i> L.	Séneçon à feuilles de roquette	I	AC	LC					
ASTERACEAE	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Séneçon du Cap	Z	R	NA					P
ASTERACEAE	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	I	CC	LC					
RUBIACEAE	<i>Sherardia arvensis</i> L.	Shéardie des champs	I	PC	LC					
CARYOPHYLLACEAE	<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv.	Silène dioïque	I	AC	LC					
CARYOPHYLLACEAE	<i>Silene latifolia</i> Poir.	Silène à larges feuilles	I	CC	LC					
SOLANACEAE	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce-amère	I	C	LC				Oui	
SOLANACEAE	<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage du Canada	Z(SC)	AR	NA					A
ASTERACEAE	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	I	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraîcher	I	CC	LC					
MALACEAE	<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs	I(C)	AC	LC					
LAMIACEAE	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des forêts	I	CC	LC					
CARYOPHYLLACEAE	<i>Stellaria graminea</i> L.	Stellaire graminée	I	AC	LC					
CARYOPHYLLACEAE	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Stellaire intermédiaire	I	CC	LC					
BORAGINACEAE	<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	I	C	LC				Oui	
ASTERACEAE	<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	I(C)	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Taraxacum sp.</i>	Pissenlit								
TAXACEAE	<i>Taxus baccata</i> L.	If commun	C(NS)	AR	NA	C0	Oui	Oui		
TILIACEAE	<i>Tilia cordata</i> Mill.	Tilleul à petites feuilles	I(NC)	AC	LC					
APIACEAE	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Torilis des champs	I	R	LC		Oui			
APIACEAE	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Torilis faux-cerfeuil	I	C	LC					

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Menace en Picardie	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissantes en Picardie
FABACEAE	<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Trèfle champêtre	I	AC	LC					
FABACEAE	<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Trèfle douteux	I	PC	LC					
FABACEAE	<i>Trifolium fragiferum</i> L.	Trèfle fraise	I	PC	LC					
FABACEAE	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	I(NC)	CC	LC					
FABACEAE	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc	I(NC)	CC	LC					
ULMACEAE	<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Orme des montagnes	I(C)	PC	LC		Oui	Oui		
ULMACEAE	<i>Ulmus laevis</i> Pallas	Orme lisse	I(C)	R	NT	R1	Oui	Oui	Oui	
ULMACEAE	<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	I(NC)	CC	LC					
URTICACEAE	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	I	CC	LC					
VALERIANACEAE	<i>Valeriana repens</i> Host	Valériane rampante	I	C	LC				Oui	
VALERIANACEAE	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr.	Mâche potagère	I(C)	AC	LC					
SCROPHULARIACEAE	<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill.	Molène floconneuse	I	R	NT		Oui	Oui		
SCROPHULARIACEAE	<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon-blanc	I	C	LC					
VERBENACEAE	<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	I	C	LC					
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	I	C	LC					
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit-chêne	I	C	LC					
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica hederifolia</i> L.	Véronique à feuilles de lierre	I	AC	LC					
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	Z	CC	NA					
FABACEAE	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) S.F. Gray	Vesce hérissée	I	PC	LC					
FABACEAE	<i>Vicia sativa</i> L.	Vesce cultivée	I(ASC)	C	LC					
FABACEAE	<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	I	C	LC					
VIOLACEAE	<i>Viola hirta</i> L.	Violette hérissée	I	C	LC					
VIOLACEAE	<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. Ex Boreau	Violette de Reichenbach	I	C	LC					
LORANTHACEAE	<i>Viscum album</i> L.	Gui	I	C	LC	C0				
POACEAE	<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C. Gmel.	Vulpie queue-de-rat	I	AC	LC					

**Cartographie des principales stations de flore patrimoniale
(Alfa Environnement, 2014)**



- | | | | |
|--|---------------------------------|--|--------------------------------|
| | Arbre remarquable par la taille | | <i>Ulmus glabra</i> |
| | <i>Anacamptis pyramidalis</i> | | <i>Ulmus laevis</i> |
| | <i>Daphne laureola</i> | | <i>Verbascum pulverulentum</i> |
| | <i>Dipsacus pilosus</i> | | Sites d'études |
| | <i>Geranium rotundifolium</i> | | |
| | <i>Linaria supina</i> | | |
| | <i>Polystichum aculeatum</i> | | |
| | <i>Torilis arvensis</i> | | |

Réalisation ALFA Environnement, 2014
Beauvais - Site B
©IGN-France Raster 2009



3) Intérêt faunistique

a. Les oiseaux

53 espèces ont été contactées lors des prospections de l'été 2013 au printemps 2014.

Les espèces nicheuses, sédentaires, hivernantes et quelques espèces de passage ont pu être relevées.

Parmi celles-ci, on trouve les espèces liées aux espaces « forestiers » ou tout au moins boisés de plus grande surface avec l'observation du Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), de la Mésange nonnette (*Poecile montanus*), des Roitelets huppés et triple bandeau (*Regulus regulus* et *R. ignicapillus*), les trois dernières espèces citées sont nicheuses sur le site, le Bouvreuil pivoine n'a été recensé que pendant la période hivernale. La Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) a également été observée en hiver.

Se rencontrent également les espèces liées aux secteurs urbanisés ou à leurs abords, que l'on peut qualifier d'« anthropophiles » : Choucas des tours (*Corvus monedula*), Pigeon ramier (*Columba palumbus*), Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*)... et les espèces communes à très communes, constituant le cortège classiquement rencontré dans les parcs et jardins, et de manière générale, tout espace arboré : Moineau domestique (*Passer domesticus*), Merle noir (*Turdus merula*), Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), Mésange charbonnière (*Parus major*). Le Gobemouche gris niche également sur le site.

S'y ajoutent quelques espèces d'oiseaux des milieux aquatiques, présents sur le Thérain : la Gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*) et le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) sont les espèces les plus couramment observées. Le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) a été observé également en mai 2014. L'espèce est donc vraisemblablement nicheuse sur le site ou à ses abords.

Les espaces enfrichés sont colonisés par plusieurs espèces de fauvettes, dont la Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) et l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) et par la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*).

A noter la présence d'un mâle chanteur de Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*), il est toutefois peu probable que l'espèce niche sur le site, l'habitat occupé ne correspond pas aux exigences de l'espèce.

Le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) a par ailleurs été observé en chasse sur le site. Il ne nidifie toutefois pas sur le secteur d'étude même.

En termes d'espèces de passage et d'hivernants, citons le Tarin des aulnes (*Spinus spinus*) et la Grive mauvis (*Turdus iliacus*).

En résumé, signalons :

- 1 espèce, le Martin-pêcheur d'Europe citée en annexe I de la Directive européenne « Oiseaux »
- 39 espèces protégées au titre de l'Arrêté du 29 octobre 2009 (voir rappel de la législation ci-dessous).
- 2 espèces citées sur la liste rouge nationale d'espèces nicheuses, toutes considérées comme vulnérables, le Gobemouche gris (1 couple sur le site) et la Linotte mélodieuse (2 couples)
- 1 espèce citée sur la liste rouge régionale, le Martin pêcheur, considéré comme quasi-menacé
- Une espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF, le Martin pêcheur (les autres espèces ne sont pas nicheuse sur le site).

Ces espèces sont encore largement répandues dans la région même si au niveau national, une tendance à la baisse se fait sentir pour le Gobemouche gris et la Linotte mélodieuse notamment. Concernant la présence d'autres espèces nicheuses, elle est peu probable et ne concernerait sans doute que quelques couples présents de façon irrégulière.

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Liste des espèces d'oiseaux contactés sur le site au cours des prospections

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Liste Rouge Nationale des espèces nicheuses	Liste Rouge Nationale des espèces hivernantes	Indice de rareté régional	Liste Rouge Régionale des espèces nicheuses	Espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF	Protection Nationale	Réglementation Chasse	BERNE	BONN	WASH
Ardéidés	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré				PC	LC	X	No.1		B3		
Anatidés	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	OII/1, OIII/1			AC	LC	X (hiver)		Ch	B3	b2	
Accipitridés	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe				AC	LC		No.1/4b		B2	b2	W2, C1
Falconidés	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau				AC	NT	X	No.1		B2	b2	W2, C1
Rallidés	<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	OII/2			C	LC			Ch	B3		
Scolopacidés	<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	OII/1, OIII/2		AP	?	NT			Ch	B3	b2	
Scolopacidés	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette				E	NA	X	No.1		B2	b2	
Columbidés	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	OII/1, OIII/1		DD	TC	LC			Ch, Nu			
Strigidés	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte				TC	LC		No.1		B2		W2, C1
Alcedinidés	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	OI			AC	LC	X	No.1		B2		
Psittacidés	<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier				?	NA				B3		W3
Picidés	<i>Picus viridis</i>	Pic vert				C	LC		No.1		B2		
Picidés	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche				TC	LC		No.1		B2		
Hirundinidés	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique				TC	LC		No.1		B2		
Hirundinidés	<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre				TC	LC		No.1		B2		
Motacillidés	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise				TC	LC		No.1		B2		
Prunellidés	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet				TC	LC		No.1		B2		
Troglodytidés	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon				TC	LC		No.1		B2		
Motacillidés	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux				PC	LC		No.1		B2		
Muscicapidés	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir				TC	LC		No.1		B2		
Muscicapidés	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier				TC	LC		No.1		B2		
Muscicapidés	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris		VU		TC	LC		No.1		B2	b2	
Turdidés	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	OII/2			TC	LC			Ch	B3		
Turdidés	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	OII/2			TC	LC			Ch	B3		
Turdidés	<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	OII/2		DD	/	NE			Ch	B3		

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Liste Rouge Nationale des espèces nicheuses	Liste Rouge Nationale des espèces hivernantes	Indice de rareté régional	Liste Rouge Régionale des espèces nicheuses	Espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF	Protection Nationale	Réglementation Chasse	BERNE	BONN	WASH
Turdidés	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	OII/2			C	LC			Ch	B3		
Sylviidés	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte				TC	LC		No. 1		B2		
Sylviidés	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte				AC	LC		No. 1		B2		
Sylviidés	<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle				AC	LC		No. 1		B2		
Sylviidés	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins				TC	LC		No. 1		B2		
Sylviidés	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire				TC	LC		No. 1		B2		
Sylviidés	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce				TC	LC		No. 1		B2		
Sylviidés	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet triple-bandeau				AC	LC		No. 1		B2	No. 1	
Sylviidés	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé				?	LC		No. 1		B2		
Certhiidés	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins				C	LC		No. 1		B2		
Aegithalidés	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue				TC	LC		No. 1		B3		
Paridés	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue				TC	LC		No. 1		B2		
Paridés	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière				TC	LC		No. 1		B2		
Paridés	<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée				AC	LC		No. 1		B2		
Paridés	<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette				C	LC		No. 1		B2		
Corvidés	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	OII/2			C	LC			Ch, Nu			
Corvidés	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	OII/2			C	LC			Ch, Nu			
Corvidés	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	OII/2			AC	LC						
Corvidés	<i>Corvus corone corone</i>	Corneille noire	OII/2			TC	LC			Ch, Nu			
Sturnidés	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	OII/2		stable ou en progression	TC	LC			Ch, Nu			
Passéridés	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique				TC	LC		No. 1				
Fringillidés	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres				TC	LC		No. 1		B3		
Fringillidés	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini				C	LC		No. 1		B2		
Fringillidés	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe				TC	LC		No. 1		B2		

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
 Reçu en préfecture le 24/12/2019
 Affiché le 
 ID : 000-200007999-20191213-2019_252-DE

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Liste Rouge Nationale des espèces nicheuses	Liste Rouge Nationale des espèces hivernantes	Indice de rareté régional	Liste Rouge Régionale des espèces nicheuses	Espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF	Protection Nationale	Réglementation Chasse	BERNE	BONN	WASH
Fringillidés	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant				TC	LC		No.1		B2		
Fringillidés	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse		VU		TC	LC		No.1		B2		
Fringillidés	<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes		NT		/	NE		No.1		B2		
Fringillidés	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine		VU		C	LC		No.1		B3		

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Pour les espèces d'oiseaux dont la liste est fixée ci-après :

I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. – Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces Etats de la directive du 2 avril 1979 susvisée.

b. Les insectes

Les inventaires menés sur le site ont permis la découverte des espèces suivantes sur la zone d'étude :

Papillons de jour

Le site présente une diversité modérée d'espèces, avec 16 espèces, liée à la présence d'un boisement assez ancien et de friches ou fourrés qui permettent l'alimentation voire la reproduction de certaines espèces.

Outre les espèces très communes comme le Paon du jour, le Tircis ou la Petite Tortue, **le site est extrêmement remarquable par la présence et la très probable autochtonie du Thécla de l'Orme (*Satyrium w-album*)**, avec au moins 4 individus observés simultanément. La présence de cette espèce est dépendante de celle d'ormes suffisamment âgés pour fructifier. Les ormes âgés ont considérablement décliné à cause de la graphiose (champignon qui s'attaque aux ormes dont le diamètre est important), cette régression des ormes a entraîné la forte raréfaction du Thécla dont les chenilles se nourrissent des fleurs de l'orme. Ici la préservation du Thécla de l'Orme passe par celle de sa plante hôte, en l'occurrence l'Orme lisse, une espèce végétale protégée réglementairement.

Parmi les autres espèces de papillons remarquables, citons l'Argus bleu nacré (*Polyommatus coridon*) dont la présence est plus surprenante, sa plante hôte n'ayant pas été observée, il s'agit de l'Hippocrévide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), une espèce se développant dans les pelouses calcaires. 2 individus d'Argus bleu nacrés ont été observés, peut-être sont-ils originaires des secteurs de coteaux tout proches ? Les zones de friches fleuries ont néanmoins montré leur intérêt pour cette espèce qui y trouve une ressource de nectar importante.



Thécla de l'Orme - *Satyrium w-album*



Argus bleu nacré - *Polyommatus coridon*

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté Régionale	Menace Régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Législation
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue	C	NE		
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpuns	AC	LC		
<i>Colia crocea</i>	Souci	AC	LC		
<i>Aglais (=Inachis) io</i>	Paon du jour	TC	LC		
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	C	LC		
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	AR	NE		
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	C	LC		
<i>Pieris brassicae</i>	Pieride du chou	C	NE		
<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet	C	LC		
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	C	LC		
<i>Polyommatus (=Lysandra) coridon</i>	Argus bleu nacré	AC	NT	X	
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	TC	LC		
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	C	LC		
<i>Satyrium w-album</i>	Thécla de l'Orme	TR	EN	X	
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	TC	LC		
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	C	LC		